

ÉTUDES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DES FORETS ET DES PARCOURS COLLECTIFS DE LA PROVINCE D'IFRANE

COMPOSANTE I : ETUDES GENERALES ETUDES SOCIO ECONOMIQUES

MAI 2004

N° 2 34 0055 1 R 3

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	4
BIBLIOGRAPHIE	5
INTRODUCTION	8
1. ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE	12
1.1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	12
1.1.1. METHODOLOGIE ET RECOLTE DES DONNEES	12
1.1.2. DEMOGRAPHIE	13
1.1.2.1. EVOLUTION INTERCENSITAIRE DE LA POPULATION	13
1.1.2.2. EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE PAR COMMUNE	14
1.1.2.3. DENSITE DE LA POPULATION PAR COMMUNE	16
1.1.2.4. POPULATION PAR FRACTION ETHNO-ADMINISTRATIVE	17
1.1.2.5. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE ET PAR SEXE	24
1.2. PRINCIPALES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	24
1.2.1. NIVEAU DE SCOLARISATION	25
1.2.2. EMPLOI	26
1.2.3. ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES	28
1.2.4. L'ACTIVITE ET LE POTENTIEL TOURISTIQUE	30
1.2.5. REVENUS	31
1.2.6. HABITAT	31
1.2.7. EQUIPEMENT DES LOCALITES EN INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIO-ECONOMIQUES	34
1.2.7.1. VOIES DE COMMUNICATION	34
1.2.7.2. ELECTRICITE, AEP ET ASSAINISSEMENT	34
1.2.7.3. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	34
1.2.7.4. INFRASTRUCTURE SANITAIRE	35
1.2.7.5. LES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES IMPLANTES EN MILIEU RURAL	35
1.3. REPERES HISTORIQUES	36
1.3.1. ARRIERE-PLANS CIVILISATIONNELS ET GEOPOLITIQUES	36
1.3.1.1. DES ORIGINES A L'AVENEMENT DE L'ISLAM	36
1.3.1.2. MOUVANCE SANHAJA ET PERIPHERIES MAKHZENIENNES ANCIENNES	37
1.3.1.3. GUERRE DE " PACIFICATION " ET DERNIERS SURSAUTS DE L'ASSABIYA GEOPOLITIQUE	41
1.3.2. EVOLUTION CONTEMPORAINE DES GENRES DE VIE AGRO-SYLVO-PASTORAUX : DU PROTECTORAT A L'INDEPENDANCE	42
1.4. DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET COLLECTIVITES LOCALES	42
1.4.1. DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET IDENTITES TRIBALES RESIDUELLES	42
1.4.2. LES COMMUNES RURALES	42
1.4.3. L'ADMINISTRATION FORESTIERE	42
1.4.4. L'ENCADREMENT AGRO-PASTORAL	42
1.4.5. L'ENCADREMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES	42
1.5. STRUCTURES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES DE L'ESPACE	42
1.5.1. REPERES ANTHROPOLOGIQUES ET MORPHOLOGIES SOCIALES DE L'ESPACE	42
1.5.1.1. L'INDIVIDU ET SES SPHERES IDENTITAIRES	42
1.5.1.2. LE FOYER-EXPLOITATION	42
1.5.1.3. LA STRUCTURE LIGNAGERE ELEMENTAIRE	42
1.5.1.4. MORPHOLOGIES TRIBALES ET FRACTIONNEMENT ETHNO-LIGNAGER SUPERIEUR	42
1.5.2. LES ORGANISATIONS COLLECTIVES DE L'ESPACE SOCIAL ET DU TERRITOIRE	42
1.5.2.1. LES TERRES COLLECTIVES	42
1.5.2.2. LES USAGES SOCIAUX DU DOMAINE FORESTIER	42

1.5.3. AUTRES ORGANISATIONS COLLECTIVES DE L'ESPACE SOCIAL ET DU TERRITOIRE	42
1.5.3.1. LA PRATIQUE DE L'AGDAL.....	42
1.5.3.2. LA JMAA ANCIENNE PERSONNE MORALE DE DROIT COUTUMIER	42
2. FILIERES DES PRODUITS FORESTIERS (VOLUME SEPRE).....	42
3. FILIERES ANIMALES (VOLUME SEPRE)	42
4. PLACE DE LA FORET DANS LA VIE DES RURAUX ET DANS LE REVENU DES POPULATIONS	42
4.1. ROLE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FORET.....	42
4.1.1. INTRODUCTION.....	42
4.1.2. PRODUITS ET SERVICES FORESTIERS.....	42
4.1.3. LES FORETS, SOURCE DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL ET COMMUNAL	42
4.1.3.1. LES FILIERES LIGNEUSES.....	42
4.1.3.2. AUTRES FILIERES	42
4.1.4. LA FORET : SOURCE DE REVENU RURAL	42
4.1.4.1. LA FORET : ESPACE PRIMORDIAL POUR LA VIE RURALE	42
4.1.4.2. LA FORET EST UNE RESERVE FONCIERE.....	42
4.1.4.3. SOURCES DE REVENU RURAL.....	42
5. PRESENTATION DES BASES DE DONNEES.....	42
5.1. STRUCTURE.....	42
5.2. DESCRIPTION	42
5.2.1. BASE DE DONNEES SOCIO ECONOMIQUES PAR LOCALITE ET PAR FRACTION.....	42
5.2.2. BdD RGPH 82-94-ET POPULATION 2002	42
5.2.3. BdD RGA 96.....	42
ANNEXES	XLII
ANNEXE 1 - DECOUPAGE ETHNO ADMINISTRATIF DE SYNTHESE	XLII
ANNEXE 2 - FRACTIONNEMENT ETHNO LIGNAGER PAR CAIDAT.....	XLII
ANNEXE 3 - INDEX LINGUISTIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE POUR LE MOYEN ATLAS.....	XLII
ANNEXE 4 - BASES DE DONNEES SOCIO ECONOMIQUES PAR LOCALITES ET FRACTIONS.....	XLII
ANNEXE 5 - BASES DE DONNEES RGPH 1982, 1994, POPULATION ENQUETE PAGER 2002.....	XLII
ANNEXE 6 - BASES DE DONNEES RGA 1996.....	XLII

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N° 1 - EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA PROVINCE D'IFRANE.....	13
TABLEAU N° 2 - EVOLUTION DU DECOUPAGE COMMUNAL ENTRE 1982 ET 1994	15
TABLEAU N° 3 - EVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNES 1982-1994.....	15
TABLEAU N° 4 - DENSITE DE POPULATION DE LA PROVINCE D'IFRANE	16
TABLEAU N° 5 - POPULATION 1994 DE LA ZONE D'ETUDE	17
TABLEAU N° 6 - EVOLUTION DE LA POPULATION PAR FRACTION 1982-2002	20
TABLEAU N° 7 - POPULATION PAR FRACTION, MENAGE ET TAILLE DE MENAGE 1982-2002	21
TABLEAU N° 8 - NOMBRE DE LOCALITES INFERIEURES A 250 PERSONNES	23
TABLEAU N° 9 - STRUCTURE DE LA POPULATION PAR CLASSE D'AGE ET PAR SEXE	24
TABLEAU N° 10 - TAUX DE SCOLARISATION ET D'ANALPHABETISME SELON LE SEXE	25
TABLEAU N° 11 - REPARTITION DES ACTIFS ET DES INACTIFS SELON LES COMMUNES.....	26
TABLEAU N° 12 - REPARTITION DES ACTIFS SELON LE STATUT PROFESSIONNEL	27
TABLEAU N° 13 - CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE SELON LES COMMUNES.....	27
TABLEAU N° 14 - REPARTITION DES MENAGES SELON LES RESSOURCES SECONDAIRES.....	31
TABLEAU N° 15 - TAUX D'EQUIPEMENT DES MENAGES EN EAU ET EN ELECTRICITE	33
TABLEAU N° 16 - ETABLISSEMENTS D'EDUCATION PUBLICS EN MILIEU RURAL.....	35
TABLEAU N° 17 - INFRASTRUCTURE SANITAIRE DE LA PROVINCE.....	35
TABLEAU N° 18 - ETABLISSEMENTS IMPLANTES EN MILIEU RURAL.....	36
TABLEAU N° 19 - DECOUPAGE ADMINISTRATIF, COMMUNES RURALES ET CORRESPONDANCES TRIBALES.....	42
TABLEAU N° 20 - STRUCTURATION ETHNO LIGNAGERE DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DES 8 COMMUNES RURALES DE LA PROVINCE D'IFRANE.....	42
TABLEAU N° 21 - RECETTES FORESTIERES AU PROFIT DES COMMUNES	42
TABLEAU N° 22 - EVOLUTION DU NOMBRE DE NUITES DANS LA PROVINCE D'IFRANE	42
TABLEAU N° 23 - PLACE DES DELITS DE LABOUR DANS LA PRATIQUE DELICTUEUSE	42

oOo

Liste des Abreviations

AEP	Aduction d'Eau Potable
ANOC	Association Nationale Ovins Caprins
CDF	Centre de développement Forestier
CERED	Centre d'Etude et de Recherche
CR	Commune Rurale
CT	Centre de Travaux
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts
RGA	Recensement Général Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAM	Service des Aménagements
SAU	Surface Agricole Utile
SPA	Service de la Production Agricole
SPEF	Service Provincial des Eaux et Forêts
SV	Service vétérinaire

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et Documents traitant des aspects socio-économiques

- Compendium sur les lois de référence et leurs champs d'application au Maroc, Projet d'aménagement de Bassins Versants au Maroc, Annexe 8, Mission de préparation FAO - Centre d'Investissement – Banque Mondiale - 78 pages.
- Enquête socio-économique 1982 Direction Provinciale d'Agriculture Meknes-Ifrane (voir DPA Azrou).
- Etude d'AEP des populations rurales de la province d'Ifrane – CID/BADR Etudes – 2002.
- Etude de Faisabilité du Projet d'Aménagement anti-érosif du bassin versant du barrage de Chakoukène – SOGREAH-SCET Maroc - Annexe C : Institutions Territoriales, Démographie, Repères Historiques et Anthropologiques, Annexe D Condition et Rôle de la Femme – 1999.
- Etude préliminaire d'ensemble du périmètre irrigué du Tigrigra INCOMAG/MARA- avril 1971.
- Etude sur la stratégie d'aménagement et de développement du Moyen Atlas – Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement - URBA PLAN – 2002 – 319 pages.
- L'élaboration et la gestion des projets de développement intégrés en agriculture cas du PMAC. I-IAJCKI Almied, 1986 ; mémoire du cycle supérieur de l'ENAP.
- Les Beni M'Guild du Nord - Etude géographique de l'évolution récente d'une confédération semi-nomade - G. BEAUDET - Revue de Géographie du Maroc (n°15) - 1969 - 77 pages
- Les souks marocains J.F. TROIN
- Parc naturel d'Ifrane - Plan directeur d'aménagement et de gestion - Volume 1 – Propositions - BCEOM - Institut Scientifique Rabat - Institut Botanique Montpellier - Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols / BAD - 1992 - 290 pages
- Parc naturel d'Ifrane - Plan directeur d'aménagement et de gestion - Volume 2 - Annexes et Cartes - BCEOM - Institut Scientifique Rabat - Institut Botanique Montpellier - Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols / BAD - 1992
- Pour un développement touristique de la montagne marocaine : le cas du Moyen Atlas - IDIL et JENAN - in Le tourisme en question, Série colloques 11, Université Moulay Ismaïl, 1999.
- Rapport d'achèvement du Projet Moyen Atlas Central - DPA d'Ifrane - 1990 - 27 pages.
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1994, Série provinciale Ifrane, - Direction de la Statistique, Rabat, 1996.

- RGPH1994, Direction de la Statistique, Rabat, CD édité en partenariat avec la F.N.U.A.P.- Aspects démographiques et socio-économiques de la région de Meknes Tafilalet, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Rabat, 2000.
- Unités socio-spatiales et développement rural par G. FAY in Revue de géographie du Maroc. Vol. 10 (Nouvelle série) n° 1-2. 1986.

Ouvrages et Documents traitant des aspects historiques et ethnographiques

- Al Ansab -La quête des origines: Anthropologie historique de la société tribale arabe. Collectif par P. Bonte, E. Conte, C. Rames et Abdel Wedoud Ould'Cheikh. Edition de la Maison des sciences de l'homme. Paris. 1991.260 p.
- Cartes des tribus du Maroc au 1/1500000 -1940 et 1948- Bureau des cartes de la Résidence Générale.
- Chronique de la vie de Moulay El –Hassan par L. Confourier in Archives Marocaines Tome VIII.1906.PP330.395.
- Colonisation et campagne berbère au Maroc, Amina AOUCHAR, Afrique Orient, 2002, 264 pages.
- Etude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen : (Moyen Atlas marocain). Par Edmond D'Estaing : Notice monographique préalable .pp.1 à LXXXVIII. PARIS.Ex. Ernest Laroux 1920.
- Fiche de la tribu des Aït Seghrouchen : (politique et administrative). Par le Cne. Espeisse 1952/CHEAMM.13 rue du Univers. Paris VI. Vol 103.
- Histoire du Maroc par Henri Terrasse 2 Tomes 910p. Edit. ds origines à l'établissement du protectorat français - Casablanca 1950.
- Histoire du Maroc : par J. Brignon et alii Hatier Paris/ Librairie Nationale Casablanca 1967 – réédition revue et corrigée en 1990.
- Histoire du Maroc, Collectif, Hatier, 1968, 415 pages
- Kitab El Istiqça par A.B.K.En Naciri Slaoui. E. Fumey in Archives marocaines - Volumes IX et X (1906-1907).825p.
- L'Orf des béni-M'tir : par Paul Marty – extrait de la Revue des Etudes Islamiques. Année 1928. Cahier IV. Librairie Orientaliste Paul Genthner – Paris pp.481-511.
- La transhumance dans le Moyen-Atlas - J. Cèlerier Hesperis – vol 7-1927 : 1er trim.pp.53.68. Redit Edaraf Rabat 1987.
- Le Maroc dans les premières années du XVIème siècle –Tableau géographique d'après Léon l'Africain par Louis Massignan-Adolphe Jourdan. Edit. Alger 1906.305 p.
- Le Maroc de 1631 à 1812. Extrait de l'ouvrage "Ettordjeman El-Mo'arib 'an douel el Machriq ou l'Maghrib" de A.B,A, Ezziani, Traduction Octave H, Houdas, Réimpression (Philo Press Amsterdam, 1969) de l'Edition Paris 1886. Texte français. 216 p,
- Le Sultan Moulay Ismail et les Berbères Sanhaja du Maroc Central par le Lieutenant de la Chapelle in Archives marocaines. Vol. XXVIII. Paris, Honoré Champion. 1931. pp 7-64.
- Les berbères de la haute Moulouya par Saïd Guennoun inédit (1938). En 1990.pp.136-178.INALCO Edit la Boite à documents Paris.

- Les historiens des chorfas par E. Lévi-Provençal. 1922. Rééd. Afrique orient.-Casablanca. 1991.471 p.
- L'habitation chez les transhumants du Maroc Central par E. Laoust. Collect. Hesperis n° VI -I.H.E.M. Librairie Larose. Paris 1935. 319 p. + planches et 1 carte.
- Monographie d'une tribu berbère : les Aït N'dir (Béni-Mtir) par M. Abbès. In Archives Berberes .VOL 2. FASC 2. Paris Laroux 1917.
- Mots et choses berbères: E. Laoust. 1920. Réédition Soc. marocaines d'édition. Rabat. 1983, 531 p.
- Notes sur le statut coutumier des berbères marocains : Iguerouan du sud, Aït N'dir, Aït Mguild – in Archives Berbères 1915 – réédition. Al Kalem – Rabat 1987.
- Recensement 1936. Données par cercle, par annexe et par fraction.
- Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed El-Mansour (1596) d'après un manuscrit anonyme portugais de la Bibliothèque nationale. Texte portugais et traduction française. Ernest Leroux Edit. Paris, 1909. 147 p.
- Une station d'altitude marocaine Ifrane in BESM .1934 p.344-345 5 (tourisme, santé).

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet la présentation des analyses socio-économiques qui ont été élaborées selon cinq axes principaux conformément aux Termes de Références d'une part et au rapport méthodologique d'autre part. Les cinq chapitres formant ce rapport sont les suivants:

Le chapitre 1, que nous présentons dans ce volume, intitulé analyse socio économique de base, présente les caractéristiques démographiques de la population, les principales données socio économiques de la zone d'étude, quelques jalons historiques, le découpage communal et différents repères sur les structures socio anthropologiques de l'espace.

Le second chapitre est consacré aux filières forestières, le troisième porte sur les filières animales, le chapitre 4 analyse la place de la forêt dans la vie des ruraux et le revenu des populations, le chapitre 5 quant à lui présente la base de données. Les chapitres deux et trois font l'objet de rapport séparé.

Comme stipulé dans les termes de référence, la finalité des études socio-économique est d'intégrer l'élaboration des plans d'aménagement concertés et de gestion participative dans **la démarche partenariale et contractuelle avec l'ensemble des acteurs locaux** qui doit constituer la colonne vertébrale de réussite et de durabilité du Projet d'aménagement et de Protection des massifs Forestiers d'Ifrane.

Ainsi il n'était pas prévu d'enquête statistique lourde par questionnaire dont l'intérêt reste limité en terme d'approche participative et partenariale comme nous l'enseignent les expériences passées des projets en la matière. En revanche, on s'est efforcé en préalable de collecter tous les référentiels statistiques disponibles qui ont été exploités de concert avec la littérature grise qualitative et normative disponible d'une part, et les informations échangées et concertées au niveau d'entretiens individuels et de groupe qui ont été réalisés au niveau des acteurs des filières, des parcours et des forêts d'autre part. Ces acteurs individuels, collectifs et institutionnels ont été identifiés et sociologiquement évalués au préalable et chemin faisant.

Les études socio-économiques spécifiques à réaliser dans le cadre du présent marché doivent fournir des résultats qui seront à utiliser à trois niveaux :

Au niveau de l'ensemble de la province en matière de connaissance des enjeux socio-économiques globaux.

Aux deux niveaux des parcours collectifs et des forêts en matière d'analyses socio-économiques, de la concertation et de la dimension participative des plans d'aménagement et de gestion.

L'approche participative générale du projet doit être assurée normalement par la cellule du projet et ses 5 équipes pluridisciplinaires (1 par pôle géographique) avec l'appui de l'assistance technique fournie par le groupement CIRAD-Maroc Développement-FRM dans les domaines suivant :

- Organisation, programmation et gestion du projet ;

- Formation en approche participative, communication et négociation ;
- Planification participative ;
- Promotion des organisations professionnelles ;
- Gestion administrative, technique et financière ;
- Suivi-évaluation du projet.

Dans ce contexte un diagnostic participatif territorial a été réalisé par l'équipe du projet avec une durée de réalisation initialement prévue de 6 mois après un retard de démarrage de plusieurs mois. En accord avec le Maître d'Ouvrage et l'AFD, et selon un principe de concertation et d'échange d'informations continus avec l'équipe d'Assistance Technique, il a été convenu de ne pas attendre le déroulement et les résultats de ce diagnostic participatif territorial pour démarrer les études socio-économiques liées aux études et travaux d'inventaire des plans d'aménagement et de gestion des forêts et des parcours, afin de ne plus retarder ceux-ci, et partant, la progression du projet dans son ensemble. A ce stade des études socio économiques de base, et à l'issue de la fin de la phase 1 des études, le groupement n'a pas encore pu bénéficier des résultats du diagnostic participatif réalisé par la cellule du projet avec l'appui de son assistance technique, ni de l'information sur les méthodes et conditions réelles de communication sociale qui ont prévalu pour l'élaboration de ce diagnostic participatif.

Un des volets des études socio-économiques concerne une analyse et un bilan socio-économiques des principales filières agro-sylvo-pastorales avec une option méthodologique forte de collecte et d'échange des informations à travers des diagnostics participatifs par filièresXacteurs. Dans les composantes d'études pastorales et forestières il a été prévu aussi des analyses socio-économiques des espaces et de leurs usagers selon également, entre autres, des protocoles de concertation et d'échanges d'informations. Enfin, dans la seconde phase de l'étude, l'élaboration des plans d'aménagement concertés et de gestion participative des forêts et des parcours collectifs passera par la réalisation d'ateliers de concertation, dont certains pourront être animés par notre groupement d'étude, avec **au préalable un atelier de réflexion provincial multi acteurs qui devrait permettre une élaboration concertée de la stratégie et des scénarios d'aménagement qui permettront de démarrer la seconde phase des études.**

Si les termes de référence de la Partie 3 « Etude socio-économique » du CPS se concentrent sur les études socio-économiques des filières d'une part, et sur « *une synthèse sur la place de la forêt dans la vie des ruraux et dans le revenu des populations usagères et bénéficiaires* » d'autre part, il tombe sous le sens que les autres études et analyses socio-économiques participatives et concertées prévues dans les composantes d'études forestières et pastorales, font partie de la même unité d'étude et d'expertise en continu avec approches cohérentes et complémentaires malgré une présentation par composante et par partie d'études dans le CPS.

Comme annoncé ci-dessus, les études et récoltes de données socio-économiques de base définies ci-après ont été réalisées dès le début de l'étude parallèlement au démarrage des composantes d'études socio-économiques des filières, des parcours collectifs et des forêts. Elles comprennent pour l'essentiel des investigations, enquêtes et récoltes de données et d'informations suivantes :

Une étude documentaire et historique systématique dans le domaine des sciences humaines et sociales (exploitation bibliographique approfondie : thèses, mémoires, articles, ouvrages, rapports d'étude, etc.). Dans le cadre de la partie 1 de l'étude du CPS (« Synthèse des études antérieures ») un premier point a été fait en ce qui concerne les études et documents les plus pertinents (géographiquement, thématiquement et

temporellement). Une importance particulière a été donnée à l'évaluation et aux leçons à tirer des projets passés ou en cours (projet Moyen Atlas Central, plans d'aménagement et de gestion des forêts, PMVB Ain Leuh, projet Parc national d'Ifrane et zones protégées, programmes annuels et pluriannuels des DPA, des CT, du SPEF et des CDF, etc.).

Nous avons effectué une récolte de l'état détaillé et des cartes des terres collectives (DAR, cadastre), avec modes d'utilisation actuels et évolutifs (enquêtes naïfs après leur identification préalable).

Organisation spatiale de l'Autorité Locale (caïdat-s/ *machiakhat-s* /moqaddem-s Xdouars). Fractionnement et sous-fractionnement ethno-lignager par CR et *machiakha* (fraction administrative) et correspondances ethniques historiques et actuelles. Récolte systématique des compositions lignagères des douars de recensement (RGPH). Les contacts ont été pris auprès des autorités administratives, Province, Cercle et Caïdat, pour obtenir leur autorisation et collaboration.

Identification des espaces de parcours (parcs et *wouf*s en forêt, terres collectives et par tribu/fraction/sous-fraction/autre unité socio-territoriale) Les résultats sont fournis dans le rapport 4 des études pastorales de base.

Expertise socio anthropologique rapide des organisations sociales de l'espace à la base :

Entretiens de groupe (caïdat-s/ *machiakhat-s*, groupe improvisé sur le terrain)

Entretiens individuels sur parcours, en forêt, CDF, personnes ressources, etc..

La récolte et les analyses des données du recensement de la population et de l'habitat (RGPH 1982 et 1994) par commune et par douar (population rurale) ont été réalisées. D'autres données démographiques disponibles à l'échelon provincial (projections du CERED notamment ; statistiques du Ministère de la Santé ; carnets des cheikh-s et des moqaddem-s, etc.) ont été recherchées.

- Récoltes des statistiques agricoles, dont notamment de l'élevage :
- Recensement général agricole 1996 : données par commune et par douar ;
- Statistiques de vaccination du cheptel, statistique d'abattage, statistique de distribution d'aliment de sauvegarde ;
- Enquêtes élevage (2002, 2004) Direction de l'Élevage ;
- Autres référentiels et résultats d'enquêtes disponibles au niveau de la DPA, des Centres de Travaux (CT), de l'ANOC (Association Nationale Ovins Caprins) ;
- Enquêtes souks réalisées par le groupement (cf. chapitre 3).
- Etude et enquête PAGER 2002 réalisées par le groupement CID BADR

Les études socio-économiques par filières ont été réalisées conformément au CPS et au rapport méthodologique. Les méthodologie détaillées sont fournies à chaque chapitre s'y afférent (chapitre 2 et 3 volumes à part) La connaissance des enjeux socio-économiques du domaine agro-sylvo-pastoral est essentielle et fondamentale pour élaborer les plans d'aménagement concerté des espaces forestiers et péri-forestiers. L'analyse des filières agro-pastorales (élevage bovin, ovin et caprin), des filières des produits forestiers ligneux (bois d'œuvre, bois de service et bois énergie) et des filières des produits forestiers non-ligneux (plantes aromatiques et médicinales et champignons) a fourni les éléments indispensables qui permettra de formuler les principes d'une gestion intégrée efficace et

durable des espaces forestiers et péri-forestiers favorisant le développement économique et social, local et provincial.

Conformément aux termes de référence du CPS, l'étude de chacune des filières a fourni les informations suivantes :

- Identification des acteurs impliqués et des organisations formelles et informelles ;
- Flux des produits ;
- Marchés et modes de consommation ;
- Analyse économique des filières ;
- Analyse des jeux et enjeux des acteurs (nœuds de pouvoir, prix, négociations, stratégies d'opérateurs, etc.).

Au delà de la récolte des données et informations de base disponibles au niveau des principales administrations et institutions formelles **l'analyse des filières s'est également basée sur des échanges d'information au cours d'ateliers, de concertation et de diagnostics participatifs par filière.**

Une analyse sur la place de la forêt dans la vie des ruraux et dans les revenus des populations a été réalisée, le chapitre qui lui est consacré présente les informations sur :

- Le rôle socio économique de la forêt ;
- Les forêts, source de développement provincial et communal ;
- La forêt, source de revenu rural.

Le dernier et cinquième chapitre, quant à lui présente l'ensemble des données de base socio-économiques qui ont été sélectionnées pour cette étude.

oOo

1. ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE

1.1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

1.1.1. METHODOLOGIE ET RECOLTE DES DONNEES

Afin de rendre compte des caractéristiques démographiques de la population de la zone d'étude, nous nous sommes principalement appuyés d'une part sur les publications¹ du CERD et de la Direction de la statistique en la matière. Nous avons largement exploité, d'autre part, les données de l'enquête de terrain par localités (unités d'habitat) menée en 2002 dans le cadre de l'étude² d'AEP/PAGER pour les populations rurales de la province d'Ifrane qui recoupe la zone d'étude.

Selon le recensement 1994, la province d'Ifrane comptait 204 douars incluant les chefs lieux ruraux (contre 217 douars de recensement comptabilisés en 1982). L'enquête de terrain citée précédemment a dénombré quant à elle 302 localités y compris les chefs lieux ruraux. Ces localités correspondent à des unités d'habitat, certaines groupées, d'autres plus dispersées, et comptabilisées en une seule unité pour les besoins de l'enquête citée ci-dessus. Ces unités d'habitat élémentaires correspondent soit à des lieux de sédentarisation anciens (qasba-s, ksour-s historiques, zaouias) soit à une sédentarisation plus récente avec des types d'habitat variant de la construction en dur moderne à l'habitat précaire mi-bois mi-plastique en passant par la tente mobile traditionnelle qui se raréfie.

Il faut retenir à ce stade que la notion de douar dans le Moyen Atlas en général et dans la zone d'étude en particulier ne correspond pas toujours à une unité d'habitat contigüe comme dans le Haut Atlas (d'char, igherm, ksar). Le douar, concept orientaliste généralisé à l'époque coloniale, correspondait historiquement à un rassemblement saisonnier de tentes sur des bases de liens de parenté et d'affinité ethno-lignagers. Par extension le terme fut étendu comme unité de base ethno-politico-administrative de recensement, de contrôle et d'encadrement des populations. Dans les zones à genres de vie historiques nomades et semi-nomades transhumants comme dans la zone d'étude, le douar, sous le coup de la sédentarisation de l'habitat et des genres de vie, peut ainsi être constitué de plusieurs localités dispersées sur le double voire le triple finage historique des segments ethno-lignagers concernés répartis de façon continue ou discontinue entre l'azaghar, le dir et le jbel.

¹ RGP1994, Direction de la Statistique, Rabat, CD édité en partenariat avec la F.N.U.A.P.

Aspects démographiques et socio-économiques de la région de Meknes Tafilalet, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Rabat, 2000.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1994, Série provinciale Ifrane, Direction de la Statistique, Rabat, 1996.

² Etude d'AEP des populations rurales de la province d'Ifrane – CID/BADR Etudes – 2002.

1.1.2. DEMOGRAPHIE

1.1.2.1. EVOLUTION INTERCENSITAIRE DE LA POPULATION

La population de la province d'Ifrane est passée de 81 155 habitants en 1971 à 127 677 habitants en 1994, soit une augmentation de 57% en l'espace de 23 ans et un taux d'accroissement annuel moyen de 2% comparable à celui de l'ensemble du Maroc pour la même période, **ce qui est relativement important pour une telle province montagnarde à économie principalement sylvo-pastorale.**

Le tableau ci-après donne l'évolution de la population totale par milieu de résidence, telle qu'elle ressort des résultats des différents recensements réalisés jusqu'à présent.

Tableau n° 1 - EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA PROVINCE D'IFRANE

Désignation	1971	1982	1994	TX accroissement moyen annuel entre 71 & 82	TX accroissement moyen annuel entre 82 & 94
Population urbaine	30920	44474	61063	3,4	2,7
Population rurale	50235	55687	66614	0,9	1,5
Population totale	81155	100161	127677	1,9	2,0

RGPH 1994

De l'examen de ce tableau, on peut retenir les principales évolutions suivantes :

- Le taux d'accroissement annuel moyen de la population totale provinciale se maintient globalement entre les deux périodes intercensitaires 71 - 82 et 82 - 94 aux alentours de 2%.
- Si sur le long terme, la population urbaine a fortement augmenté entre 1971 et 1994, le taux d'accroissement moyen annuel a connu une baisse significative en passant de 3,4 % en 1982 à 2,7 % en 1994;
- Contrairement à la population urbaine, l'évolution de la population rurale a connu entre les deux périodes intercensitaires une forte augmentation en passant de 0,9% en 1982 à 1,5% en 1994. Cette augmentation dans un milieu rural montagnard est à souligner, car à contre courant de l'évolution générale de la population qui va plutôt dans le sens de l'exode rural.
- Il n'en demeure pas moins que le poids relatif de la population rurale a diminué en passant de 62% en 1971 à 52 % en 1994, soit une baisse de 10 points en l'espace de 23 ans, en faveur de la population urbaine ;

L'évaluation de la population de la province d'Ifrane réalisée par Le Centre des Etudes et Recherche Démographiques (CERED) est indiquée au tableau ci-dessous:

Les TAIM prévus par le CERED pour la population rurale de la province d'Ifrane sont les suivants :

- 0,98 % entre les années 1994 et 2002 ;
- 0 % entre les années 2002 et 2005 ;
- -0,28 % entre les années 2005 et 2010.

Tableau n° 2 - PREVISION DE LA POPULATION DE LA PROVINCE D'IFRANE SELON LE CERED

Année	Population (1000 habitants)			TAIM ³ (%) de la population rurale
	Population totale	Population urbaine	Population rurale	
1994	128	61	67	0.98%
1995	129	62	67	
1996	131	63	68	
1997	133	64	69	
1998	135	66	69	
1999	137	67	70	
2000	139	68	71	
2001	141	70	71	
2002	143	71	72	
2003	145	73	72	0.00%
2004	147	75	72	
2005	149	77	72	
2006	151	79	72	-0.28%
2007	153	81	72	
2008	155	84	71	
2009	157	86	71	
2010	159	88	71	

1.1.2.2. EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE PAR COMMUNE

Avec le nouveau découpage communal de 1992, le nombre de communes rurales est passé de cinq en 1982 à huit en 1994 comme le montre le tableau ci-après.

Cette augmentation du nombre de communes rurales est due à la constitution de cinq nouvelles communes. Ben Smim et Tigrigra sont issues de la commune rurale mère de Irklaouen ; Ain Leuh, Sidi El Mokhfi, et Oued Ifrane ont été définies à partir du redécoupage de la commune d'Ain Leuh.

³ Taux d'Accroissement Inter-annuel Moyen.

Tableau n° 3 - EVOLUTION DU DECOUPAGE COMMUNAL ENTRE 1982 ET 1994

Cercle	Découpage communal	
	1982	1994
Cercle d'Azrou	Ain Leuh	Ain Leuh
		Sidi Mokhfi
		Oued Ifrane
	Irklaouene	Ben Smim
		Tigrigra
Timadhit	Timadhit	
Cercle d'Ifrane	Dayet Aoua	Dayet Aoua
	Tizguit	Tizguit
Nombre de communes	5	8

RGPH 1994

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la population pour chaque commune de la province d'Ifrane.

Tableau n° 4 - EVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNES 1982-1994

Désignation		Population 1982			Population 1994		
		Urbaine	Rurale	Totale	Urbaine	Rurale	Totale
Municipalités	Azrou	31 425	-	31 425	40 808	-	40 808
	Ifrane	7 701	-	7 701	11 209	-	11 209
	Total	39 126	-	39 126	52 017	-	52 017
Communes du cercle d'Azrou ⁴	Ain Leuh	4 191	23 762	27 953	5 055	5 446	10 501
	Oued Ifrane				-	9 882	9 882
	Sidi El Mokhfi	-	-	-	2 196	11 830	14 026
	Ben Smim				-	6 314	6 314
	Tigrigra	-	13 870	13 870	-	10 838	10 838
	Timahdite	1 157	5 631	6 788	1 795	6 790	8 585
	Total	5 348	43 263	48 611	9 046	51 100	60 146
Communes du cercle d'Ifrane	Dayet Aoua	-	4 976	4 976	-	6 868	6 868
	Tizguit	-	7 445	7 445	-	8 646	8 646
	Total	-	12 421	12 421	-	15 514	15 514
Total Province		44 474	55 687	100 158	61 063	66 614	127 677
Total Province sans municipalité		5 348	55 687	61 032	9 046	66 614	75 660

RGPH 1994

A la lecture de ce tableau on peut retenir que :

⁴ Les communes de Ben Smim et Tigrigra, issues du nouveau découpage communal, ont été constituées à partir de la CR d'Irklaouene.

- selon le recensement 1994, la commune rurale la plus peuplée est la commune de Sidi El Mokhfi avec 14026 habitants (11% de la province) suivie de la commune de Tigrigra avec 10838 habitants (8,5% de la province)
- La commune rurale la moins peuplée est celle de Ben Smim avec 6314 habitants (5% de la province) ;
- Parmi les 8 communes composant la province d'Ifrane, 5 communes (Ben Smim, Oued Ifrane, Tigrigra, Dayet Aoua et Tizguite) ne renferment aucun centre urbain et abritent 33% de la population totale de la province ;
- La commune d'Ain Leuh abrite une part importante de la population urbaine évaluée à 56% de celle de la province hormis les municipalités ;
- La commune d'Ain Leuh a vu sa population chuter de 38% entre 1982 et 1994. Cette chute inhabituelle est due à la redéfinition des limites de la commune lors du nouveau découpage administratif de 1992.

1.1.2.3. DENSITE DE LA POPULATION PAR COMMUNE

A partir des données des recensements et des superficies actuelles des communes et municipalités, les densités moyennes par commune et municipalité ont été calculées et reportées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5 - DENSITE DE POPULATION DE LA PROVINCE D'IFRANE

Désignation		Superficie (ha)	Densité de la population (hab/km ²)		
			1971	1982	1994
Municipalités	Azrou	873	2 378	3 600	4 674
	Ifrane	4 418	136	174	254
	Total	5 291	506	739	983
Communes du cercle d'Azrou	Ain Leuh	40 000	59	70	26
	Ben Smim	22 982	8	8	27
	Oued Ifrane	49 938			20
	Sidi El Mokhfi	59 438			24
	Tigrigra	42 500			26
	Timahdite	63 375	10	11	14
	Total	278 233	16	17	22
Communes du cercle d'Ifrane	Dayet Aoua	33 688	14	15	20
	Tizguite	40 066	15	19	22
	Total	73 754	15	17	21
Total Province		357 278	23	28	36
Total Province sans municipalités		351 987	15	17	21

De l'examen de ce tableau, il ressort les constats suivants pour l'année 1994:

- Sur les 8 communes rurales de la province, 7 communes ont pratiquement la même densité de population ; entre 20 et 25 hab/km². Seule la commune de Timahdit qui a une densité plus faible de 14 hab/km² ;
- Avec une faible densité de population de 21 hab/km² pour l'ensemble de la province hors municipalités, on peut qualifier la zone de sous peuplée par rapport

à l'ensemble du massif du Moyen Atlas qui présente une densité moyenne de 39⁵ hab/km², et qui est lui-même réputé pour être l'une des montagnes les moins densément peuplées du Maroc. A titre indicatif la densité moyenne au niveau national est de 37 hab/km².

1.1.2.4. POPULATION PAR FRACTION ETHNO-ADMINISTRATIVE

Selon le recensement 1994, la province d'Ifrane comporte 204 douars y compris les chefs lieux ruraux. L'enquête de terrain menée en 2002 dans le cadre de l'étude PAGER de la province d'Ifrane a concerné 302 localités⁶ y compris les chefs lieux ruraux.

Il n'est pas possible d'effectuer une analyse comparative des résultats de l'enquête de terrain 2002 par localité et du recensement 1994 par douar. En effet :

- Les douars affichés selon le recensement 1994, ont souvent un caractère plus ethnique que géographique (cf. ci-dessus § 1.1.1) ;
- Certaines localités enquêtées sont constituées de ménages appartenant à deux ou plusieurs douars du recensement 1994 ;
- Certains douars du recensement 1994 ont changé de fraction administrative voire de communes (cas des douars Ait Moussa Addi et Ait Yaqoub de la commune de Tigrigra qui sont passés entre 1994 et 2002 dans la commune de Bensmim) ;
- Certaines localités sont de création récente du fait de la sédentarisation de lignages semi-nomades (cas notamment des localités de la nouvelle fraction administrative dénommée Al Baqria de la commune de Sidi El Mokhfi).

Tableau n° 6 - POPULATION DE LA ZONE D'ETUDE PAR CR (RGPH 94 ET ENQUETE PAGER 2002)

Cercle	Commune rurale	Nombre d'habitants RGPH 94	Nombre de douars RGPH 94	Nombre de d'habitants Enquête 2002	Nombre de localités Enquête 2002
AZROU	Ain Leuh	5446	8	4965	23
	Ben Smim	6314	21	5678	27
	Tigrigra	10838	45	9770	54
	Timahdite	6790	26	7206	27
	Oued Ifrane	9882	29	12182	64
	Sidi el Mokhfi	11830	46	11294	65
IFRANE	Dayet Aoua	6868	17	7557	25
	Tizguite	8646	12	8468	17
Total		66614	204	67120	302

Conformément aux Termes de Référence de l'étude les nouvelles données de population de l'étude PAGER ont été traitées et analysées par **fraction ethno-administrative 94** (machiakhat, au nombre de 29, voir § 1.4 ci-après) qui est retenue comme unité territoriale

⁵ Etude de la stratégie d'aménagement et de développement du Moyen Atlas, URBAPLAN, 2002

⁶ Les localités correspondent à des unités d'habitat, certaines groupées, d'autres plus dispersées, elles ont été comptabilisées en une seule unité pour les besoins de l'enquête de l'étude PAGER. Ces unités d'habitat élémentaires correspondent soit à des lieux de sédentarisation anciens (qasba-s, ksour-s historiques, zaouias) soit à une sédentarisation plus récente avec des types d'habitat variant de la construction en dur moderne à l'habitat précaire mi-bois mi-plastique en passant par la tente mobile traditionnelle qui se raréfie.

de référence pour les analyses socio-économiques de la phase 1 de l'étude. Cette unité constitue en effet le meilleur compromis entre le niveau administratif infracommunal et le niveau ethno-lignager infratribal d'une part, elle est d'autre part l'unité spatiale "plus petit commun dénominateur" pour laquelle on dispose de l'ensemble des bases de données socio-économiques disponibles exploitables pour les analyses textuelles et du SIG de l'étude (cf. rapport correspondant) : RGPH 82 et 94, base de données PAGER 2002, RGA 96 par douar RGA⁷.

Les tableaux ci-après résument les données obtenues par commune et par fraction. De l'examen de ces résultats on peut retenir les principaux commentaires suivants :

- On notera une baisse de la tendance entre 1994 et 2002, concernant le taux d'accroissement de la population qui est passé de 1,7% entre 1982 et 1994 à 0,1% entre 1994 et 2002. Il a diminué pour l'ensemble des communes mis à part Ben Smim où le taux déjà négatif (-1,3%) n'a pas varié et Oued Ifrane où il est passé de 1,1 (82-94) à 2,7% (94-02). Si la baisse du taux d'accroissement est sensible pour toutes les communes, certaines ont des écarts très prononcés comme Sidi el Markhfi qui passe d'un taux positif (2,1%) en 1994 à un taux négatif (-0,6%) en 2002.
- Parmi les 31 fractions retenues, 14 d'entre elles ont un taux d'accroissement annuel négatif. Parmi ces 14 fractions, 4 d'entre elles ont un taux qui est en dessous de -3,5% témoignant ainsi d'un fort exode rural ; ce sont les Ait Hammad Ribaa, les Ait Alla Ait Faska, les Ait Faska, et les Ait Ali ou Lahcen. Parmi les 17 fractions ayant un taux d'accroissement positif, sept d'entre elles ont connu une augmentation de leur taux d'accroissement par rapport à 1994, et certaines montrent un véritable dynamisme démographique, comme Ait Ahmed Ou Nacer et Ait Ourtindi, dont le taux d'accroissement est passé respectivement de 1,2% (1994) à 2,6% (2002) et de 1,6% (1994) à 5,6% (2002) et surtout Ichouanoue qui est passé de -2,4% (1994) à 8,4% (2002).
- Selon l'enquête PAGER 2002 la taille moyenne des ménages par commune se situe entre 5,3 (Oued Ifrane) et 6,3 (Tizguite). Concernant l'évolution de la taille des ménages, entre 1982 et 1994, on peut classer les communes en deux groupes ; celles dont la taille des ménages a augmenté Dayet Aoua, Timahdite, Sidi el Mokhfi, Ouad Ifrane, et celles dont la taille des ménages a diminué. Cette tendance à la réduction de la taille des ménages s'est poursuivie en 2002 pour l'ensemble des communes sauf pour Ben Smim (5,4) et Timahdite (6,2) dont la taille des ménages est restée stable. Pour certaines communes dont la taille des ménages enregistrent de fortes réductions comme Dayet Aoua avec 8 points entre 94 et 2002, cette diminution n'est pas seulement due à la baisse de la natalité, mais peut être le résultat concomitant d'une baisse du nombre d'enfant par ménage, d'une déstructuration des familles élargies patriarcales traditionnelles et d'un exode rural des jeunes adultes.
- Les résultats globaux par commune rurale masquent des écarts importants existant entre les fractions. On trouve ainsi pour 2002 des tailles de ménages qui s'échelonnent entre 4,4 pour Souk el Had (Oued Ifrane) et 7,1 pour les Ait Ourtindi (Tizguite). Là encore la tendance est à la réduction de la taille des ménages, sur les 29 fractions sur lesquelles on peut observer l'évolution des ménages entre 1994 et 2002, 21 d'entre elles ont des ménages dont la taille diminuent, 3 dont la taille reste stable et 5 dont la taille augmente.
- Les résultats de l'enquête PAGER montrent qu'il y a un émiettement de la population, l'exode rural n'explique pas toutes les évolutions négatives des

⁷ Le RGA 1996 s'est fait sur la base de 108 "douars" fondamentalement différents des 204 douars RGPH. Ces douars RGA 96 correspondent à des combinaisons d'unités larges d'habitat dispersé et de terroirs agricoles. Le RGA 96 est normalement publié par commune. Le groupement d'étude a pu accéder aux données par douar RGA. Ces douars RGA ont été regroupés par fraction RGPH 94 après recherche et analyse.

populations, on peut supposer que certains groupes se reforment ailleurs en s'agglomérant avec d'autres à l'exemple des Ait Rahou de la fraction El Hajaj (CR Dayet Aoua), qui au nombre de 637 en 1994, ne sont plus que 371 en 2002, cependant qu'une nouvelle localité apparaît les Ait Moussa/Ait Rahou avec 264 personnes. Même chose pour les Ait Said Abderahmane sous fraction des Ait Idir, (CR Dayet Aoua), qui passent de 1024 habitants en 94 à 250 en 2002, avec création de deux nouvelles localités Tassa Amane/ Ait Said Abderahmane (306 hab.) et Ait Hammou ou Idir/Ait Said Abderahmane (487 hab.).

- En 2002, Oued Ifrane devient la localité la plus peuplée (12 182 hab.) devant Sidi El Mokhfi (11 294 hab.) et Tigrigra (9 770 habitants).
- Concernant les fractions, nous trouvons aux deux extrémités Ait Idir, Ait Ameur ou Ali, Ait Yahya ou Alla dont la population se situe autour de 4000 et les fractions dont le nombre d'habitants est inférieur 1000 ; Ait Ouahi Lehrar, Ichouaèoune, Ait Sidi Moussa Ou Lias.
- L'enquête PAGER montre que les localités de la zone d'étude sont généralement de petite taille : 78% des localités recensées en 2002 ont une population égale ou inférieure à 250 habitants (cf. tableau ci-dessous). 76% des localités ont moins de 50 ménages, 22% ont de 50 à 200 ménages et 2% des localités ont plus de 200 ménages.
- Toutes les fractions renfermant les chefs lieu de commune ont un taux d'accroissement positif même si la majorité des autres fractions de la même commune ont un taux négatif. Ceci confirme que le premier palier de l'exode rural se fait vers les Chefs lieu de communes.

Tableau n° 7 - EVOLUTION DE LA POPULATION PAR FRACTION 1982-2004⁸

Cercle	Commune rurale	Fractions administratives	Population				Taux d'accroissement moyen annuel	
			RGPH 1982	RGPH 1994	PAGER 2002	Projection 2004	TX 82-94	TX 94-02
IFRANE	Dayat Aoua	El Hajaj	1 599	2 322	2 482	2 524	3,2%	0,8%
		Ait Idir	2 630	3 566	4 073	4 211	2,6%	1,7%
		Ait Daoud ou Moussa	749	980	1 002	1 008	2,3%	0,3%
		Total	4 978	6 868	7 557	7 740	2,7%	1,2%
	Tizguite	Ait Sidi Abdesslam	984	1 194	1 247	1 261	1,6%	0,5%
		Ait Ourtindi	1 212	1 465	2 265	2 526	1,6%	5,6%
		Ait Hammed Adghagh	1 733	2 144	2 090	2 077	1,8%	-0,3%
		Ait Hammad Ribaa	3 513	3 843	2 866	2 663	0,8%	-3,6%
		Total	7 442	8 646	8 468	8 424	1,3%	-0,3%
	AZROU	Tigrigra	Ait Alla Ait Faska		1 865	1 393	1 295	
Ait Yahya ou Alla			3 260	4 316	4 353	4 362	2,4%	0,1%
Ait Amar ou Ali			3 154	4 657	4 024	3 880	3,3%	-1,8%
Total			6 414	10 838	9 770	9 520	4,5%	-1,3%
Ben Smim		Ait Faska	4 627	3 775	2 821	2 623	-1,7%	-3,6%
		Ait Aarfa	2 724	2 539	2 857	2 943	-0,6%	1,5%
		Total	7 351	6 314	5 678	5 529	-1,3%	-1,3%
Timahdite		Ait ben Yaakoub	1 690	2 188	2 076	2 049	2,2%	-0,7%
		Ait ben Hcine	1 148	1 332	1 481	1 521	1,2%	1,3%
		Ait Hcine ou Hand	1 120	1 508	1 664	1 705	2,5%	1,2%
		Ait M'hamed	1 573	1 762	1 985	2 045	1,0%	1,5%
		Total	5 531	6 790	7 206	7 314	1,7%	0,7%
Sidi El Makhfi		Ait Ouahi Ichen	1 625	2 744	2 828	2 849	4,5%	0,4%
		Ait Ouahi Lehrar	926	944	838	813	0,2%	-1,5%
		Ait Ali ou Lahcen	1 705	1 930	1 194	1 059	1,0%	-5,8%
		Ait Otman ou Lahcen	994	1 314	1 238	1 220	2,4%	-0,7%
		Lamrabtiyine	1 879	2 219	1 992	1 939	1,4%	-1,3%
		Ait Haddou ou Ali Idlaoune	2 095	2 679	3 204	3 351	2,1%	2,3%
		Total	9 224	11 830	11 294	11 164	2,1%	-0,6%
Ain Leuh		Ihadrane	2 808	3 273	3 068	3 019	1,3%	-0,8%
	Ait Azzouz	2 248	2 173	1 897	1 834	-0,3%	-1,7%	
	Total	5 056	5 446	4 965	4 852	0,6%	-1,1%	
Oued Ifrane	Ait Boubker	2 239	2 675	3 120	3 242	1,5%	1,9%	
	Ait Ahled ou Nacer	1 247	1 434	1 766	1 860	1,2%	2,6%	
	Zaouiate Ifrane	1 174	1 222	1 210	1 207	0,3%	-0,1%	
	Ait Sidi Moussa	1 852	1 890	1 871	1 866	0,2%	-0,1%	
	Ichouanoune	571	427	815	958	-2,4%	8,4%	
	Souk el Had	1 594	2 234	2 667	2 788	2,9%	2,2%	
	Ait Sidi Moussa Ouillass			733	733			
	Total	8 677	9 882	12 182	12 836	1,1%	2,7%	
Total Fractions administratives			54 673	66 614	67 120	67 247	1,7%	0,1%

⁸ La population prise en compte dans ce tableau est uniquement la population rurale. Il existe une discordance entre les données 1982 de ce tableau et les données 1982 des tableaux 1 et 3 qui tient à des erreurs dans la répartition de la population par douars dans le tableau détaillé RGPH 82.

Tableau n° 8 - POPULATION PAR FRACTION, MENAGE ET TAILLE DE MENAGE 1982-2002

			RGPH 1982			RGPH 1994			PAGER 2002		
		Fractions administratives 1994	Population	Ménages	Taille des ménagess	Population	Ménages	Taille des Ménages	Population	Ménages	Taille des Ménages
AZROU	Dayat Aoua	Ait Idir	2630	497	5,3	3 566	588	6,1	4 073	728	5,6
		Ait Daoud ou Moussa	749	110	6,8	980	140	7,0	1 002	209	4,8
		El Hajaj	1599	289	5,5	2 322	380	6,1	2 482	469	5,3
		Total	4 978	896	5,6	6 868	1 108	6,2	7 557	1406	5,4
	Tizguite	Ait Sidi Abdesslam	984	174	5,7	1 194	224	5,3	1 247	234	5,3
		Ait Ourtindi	1212	170	7,1	1 465	210	7,0	2 265	317	7,1
		Ait Hammed Adghagh	1733	239	7,3	2 144	295	7,3	2 090	320	6,5
		Ait Hammad Ribaa	3513	512	6,9	3 843	576	6,7	2 866	482	5,9
Total		7 442	1 095	6,8	8 646	1 305	6,6	8 468	1353	6,3	
IFRANE	Ben Smim	Ait Faska	4627	771	6,0	3 775	679	5,6	2 821	527	5,4
		Ait Aarfa	2 724	491	5,5	2 539	488	5,2	2 857	523	5,5
		Total	7 351	1 262	5,8	6 314	1 167	5,4	5 678	1050	5,4
	Tigrigra	Ait Alla Ait Faska				1 865	308	6,1	1 393	250	5,6
		Ait Yahya ou Alla	3260	564	5,8	4 316	754	5,7	4 353	846	5,1
		Ait Amar ou Ali	3154	509	6,2	4 657	830	5,6	4 024	732	5,5
		Total	6 414	1 073	6,0	10 838	1 892	5,7	9 770	1828	5,3

POPULATION PAR FRACTION, MENAGE ET TAILLE DE MENAGE 1982-2002 (TABLEAU 7 - SUITE)

	Fractions administratives 1994	RGPH 1982			RGPH 1994			PAGER 2002			
		Population	Ménages	Taille des Ménages	Population	Ménages	Taille des Ménages	Population	Ménages	Taille des Ménages	
IFRANE	Timahdite	Ait M'hamed	1573	273	5,8	1 762	317	5,6	1 985	316	6,3
		Ait Hcine ou Hand	1120	215	5,2	1 508	231	6,5	1 664	265	6,3
		Ait ben Hcine	1148	188	6,1	1 332	206	6,5	1 481	241	6,1
		Ait ben Yaqoub	1690	269	6,3	2 188	343	6,4	2 076	346	6,0
		Total	5 531	945	5,9	6 790	1 097	6,2	7 206	1168	6,2
	Ain leuh	lhadrane	2808	509	5,5	3 273	578	5,7	3 068	565	5,4
		Ait Azzouz	2248	363	6,2	2173	371	5,9	1897	324	5,9
		Total	5 056	872	5,8	5 446	949	5,7	4 965	889	5,6
	Sidi El Makhfi	Ait Ali ou Lahcen	1705	283	6,0	1 930	311	6,2	1 194	193	6,2
		Ait Ouahi Ichen	1625	285	5,7	2 744	458	6,0	2 828	488	5,8
		Ait Ouahi Lehrar	926	342	2,7	944	164	5,8	838	148	5,7
		Ait Otman ou Lahcen	994	174	5,7	1 314	219	6,0	1 238	204	6,1
		Ait Haddou ou Ali Idlaoune	2095	348	6,0	2 679	411	6,5	3 204	565	5,7
		Lamrabtiyine	1879	282	6,7	2 219	369	6,0	1 992	341	5,8
		Total	9 224	1 714	5,4	11 830	1 932	6,1	11 294	1939	5,8
	Oued Ifrane	Ait Boubker	2239	373	6,0	2 675	406	6,6	3 120	517	6,0
		Ait Ahmed ou Nacer	1247	236	5,3	1 434	231	6,2	1 766	315	5,6
		Ait Sidi Moussa	1852	326	5,7	1 890	296	6,4	1 871	353	5,3
		Ait Sidi Moussa Oulias							733	114	6,4
		Ichouanoune	571	96	5,9	427	73	5,8	815	155	5,3
		Souk el Had	1594	376	4,2	2 234	526	4,2	2 667	601	4,4
		Zaouiate Ifrane	1174	220	5,3	1 222	229	5,3	1 210	238	5,1
		Total	8677	1627	5,3	9 882	1 761	5,6	12 182	2293	5,3
	Total Fractions administratives		54 673	9 484	5,8	66 614	11 211	5,9	67 120	11926	5,6

Tableau n° 9 - NOMBRE DE LOCALITES INFERIEURES A 250 PERSONNES

COMMUNE	Fractions administratives 2003	Population 2 002	Nombre localités	Localités <250 hab	Localités % <250 hab
DAYAT AOUA	AIT DAOUD OU MOUSSA	1 002	6	5	83%
	AIT IDIR	4 073	11	2	18%
	EL HAJAJ	2 482	8	4	50%
	TOTAL	7 557	25	11	44%
TIZGUILTE	AIT HAMMAD RIBAA	2 866	5	1	20%
	AIT HAMMED ADGHAGH	2 090	8	6	75%
	AIT OURTINDI	2 265	3	0	0%
	AIT SIDI ABDESSLAM	1 247	1	0	0%
	TOTAL	8 468	17	7	41%
TIGRIGRA	AIT ALLA AIT FASKA	1 393	13	10	77%
	AIT AMAR OU ALI	4 024	25	23	92%
	AIT YAHYA OU ALLA	4 353	16	13	81%
	TOTAL	9 770	54	46	85%
BEN SMIM	AIT AARFA	2 857	7	4	57%
	AIT FASKA	2 821	20	19	95%
	TOTAL	5 678	27	23	85%
TIMAHDITE	AIT BEN HCINE	1 481	5	3	60%
	AIT BEN YAAKOUB	2 076	11	9	82%
	AIT HCINE OU HAND	1 664	7	4	57%
	AIT M'HAMED	1 985	4	1	25%
	TOTAL	7 206	27	17	63%
SIDI EL MAKHFI	AIT ALI OU LAHCEN	1 194	7	6	86%
	AIT HADDOU OU ALI IDLAOUNE	1 296	11	10	91%
	AIT OTMAN OU LAHCEN	1 238	5	3	60%
	AIT OUAHI ICHEN	2 828	17	14	82%
	AIT OUAHI LEHRAR	838	6	6	100%
	AL BAQRIA	1 908	5	0	0%
	LAMRABTIYINE	1 992	14	12	86%
	TOTAL	11 294	65	51	78%
AIN LEUH	AIT AZZOUZ	969	2	0	0%
	AIT MOUSSA	928	7	7	100%
	IHADRANE	3 068	14	10	71%
	TOTAL	4 965	23	17	74%
OUED IFRANE	AIT BOUBKER	3 120	13	9	69%
	AIT AHMED OU NACER	1 766	13	12	92%
	AIT SIDI MOUSSA	1 871	16	16	100%
	AIT SIDI MOUSSA OULIASS	733	1	0	0%
	ICHOUANOUNE	815	8	8	100%
	SOUK EL HAD	2 667	4	3	75%
	ZAOUIATE IFRANE	1 210	9	8	89%
	TOTAL	12 182	64	56	88%
TOTAL GENERAL		67 120	302	228	75%

1.1.2.5. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE ET PAR SEXE

Selon le recensement 1994, cette population se répartit pour l'ensemble des 8 communes à raison de 49,8% d'hommes et de 50,2% de femmes. Ce petit différentiel dans la structuration sexuelle de la population, à l'avantage des femmes, est surtout dû à la légère prédominance de la population féminine dans la tranche d'âge des 15-59 ans.

La population de la zone d'étude est relativement jeune. La proportion de personnes âgées de moins de 15 ans s'élève à 39,1%, alors qu'elle représente 36,3% au niveau de la région. La comparaison entre les différentes communes montre que la commune de Dayet Aoua comporte la proportion la plus élevée de jeunes de moins de 15 ans (43%)⁹. Les pourcentages les moins élevés étant enregistrés au niveau de la commune de Ben Smim (35,3%) qui avec 10,6% enregistre également le taux le plus élevé des plus de 60 ans.

Tableau n° 10 - STRUCTURE DE LA POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE (RGPH 94)

Sexe	Total %	0 à 5 ans %	6 à 14 ans %	15 à 59 ans %	60et + %
Masculin	49,83	7,63	12,12	25,72	4,36
Féminin	50,17	7,54	11,87	26,67	4,09
Total	100	15,16	23,98	52,4	8,45

L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) s'élève à 3,7 enfants au niveau de la zone d'étude, soit un niveau relativement plus élevé que celui enregistré au niveau de la région (3,1). Selon les communes, cet indice varie entre 2.95 pour Ben Smim et Oued Ifrane et 4.96 pour Dayet Aoua.

1.2. PRINCIPALES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

On rappellera à ce propos les grandes tendances évolutives dans leur globalité bien connues pour l'ensemble de la zone du projet sans vouloir pour autant les hiérarchiser les unes par rapport aux autres :

- Sédentarisation de plus en plus prononcée des populations autrefois semi nomades ;
- Exode rural des petits éleveurs ;
- Développement d'une classe de gros éleveurs plus ou moins absentéistes ;
- Paupérisation rurale des petits et moyens éleveurs.
- Ces évolutions sont globalement les conséquences du développement de la modernité du Maroc avec tout d'abord les effets disruptifs de l'épisode colonial, puis l'évolution socio-politique du Maroc indépendant.

De manière générale la population du Moyen Atlas souffre d'un déficit structurel et structural du système éducatif et de santé et la précarité des conditions de vie des ménages est aggravée par la rareté des infrastructures de base (eau, électricité, assainissement, voie de communication...).

⁹ Ce phénomène s'explique sans doute en partie par l'appel de main d'œuvre des grosses fermes avicoles et arboricoles qui se sont développées dans cette commune depuis les années soixante dix à partir de terres anciennement collectives cédées à des investisseurs non serghouchni-s venus du Sais de Fès-Meknès.

1.2.1. NIVEAU DE SCOLARISATION

Alors que l'éducation et l'enseignement sont une des bases du développement économique et social, l'analyse des données montre que le niveau global de la scolarisation est faible avec un taux de scolarisation moyen de 36.8% et bien inférieur à celui de la région (67%). Cependant, cette moyenne masque des inégalités très fortes selon les communes et le sexe. Le taux de scolarisation est respectivement de 55,3% et 50% au niveau des communes de Ben Smim et de Tigrigra, alors qu'il est de 20,6% au niveau de la commune de Dayet Aoua. La répartition est aussi inégalitaire entre filles et garçons. En effet, si dans la commune de Ben Smim les garçons scolarisés enregistrent un taux de 57.1%, et les filles de 53,6%, il n'en est pas de même pour la plupart des autres communes qui à l'exemple Oued Ifrane enregistrent un écart très important (de plus ou moins 20 points) entre le taux de scolarisation des garçons (53.2%) et celui des filles (31%), le plus bas taux de scolarisation féminin revenant à Dayet Aoua avec 9.9%.

Parmi les 302 localités enquêtées, 125 localités (42%) disposent d'écoles d'enseignement fondamental, ce qui représente en moyenne une école pour 90 ménages. Aux deux extrêmes, nous trouvons les Ait Ben Yaqoub avec une école pour 43 ménages et les Ait Hammad Ribaa qui en a une pour 241 ménages.

La distance par rapport à l'école est un facteur déterminant pour la scolarisation en général et celle des filles en particulier ; elle reste souvent la raison invoquée par les familles pour ne pas scolariser les enfants. La distance qui sépare les localités de la zone étudiée à l'école est en moyenne de 1.4 km, avec une variabilité importante entre les différentes localités. Cette distance atteint ou dépasse 3 km pour 55 localités.

Tableau n° 11 - TAUX DE SCOLARISATION ET D'ANALPHABÉTISME SELON LE SEXE (RGPH 94)

TX de scolarisation		Commune	TX d'analphabétisme	
Masculin	Féminin		Masculin	Féminin
38,5	19,8	Ain Leuh	68,8	91,6
57,1	53,6	Ben Smim	54,6	79,5
53,2	31,0	Oued Ifrane	72,2	85,8
34,8	17,6	Sidi el Mokhfi	79,0	94,2
56,9	42,5	Tigrigra	56,5	77,7
38,6	17,2	Timahdite	72,2	91,3
32,8	9,9	Dayet Aoua	79,6	96,3
49,1	30,5	Tizguite	62,4	82,7
45,6	28,1	Total	68,4	87,1

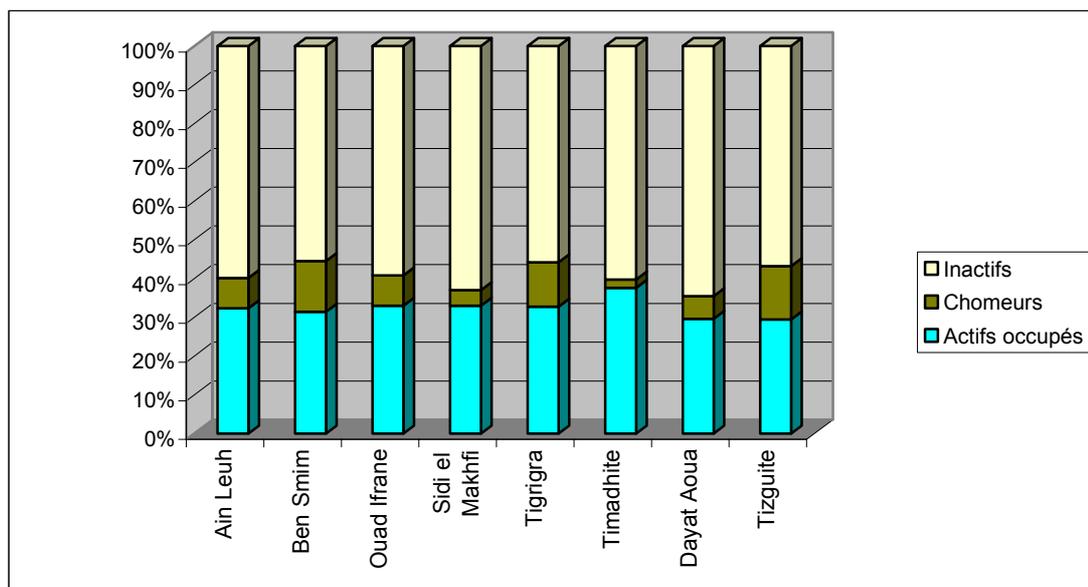
Au niveau de la zone d'étude, le taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus est estimé à 76.8%, soit un taux bien plus élevé que la moyenne régionale qui est de 53.0%. Ce taux dissimule en fait une nette différence entre les communes, il est de 87.8% pour Dayet Aoua contre 66.9% pour Tigrigra, et entre le sexe féminin (87.1%) et le sexe masculin (68.4%) pour l'ensemble de la zone d'étude.

Selon le RGA 96, 76,8% des exploitants agricoles sont analphabètes et 3% des exploitants agricoles ont suivi des études supérieures. Au vue de la SAU moyenne par exploitant, il semblerait que la SAU moyenne a tendance à accroître avec l'augmentation du niveau scolaire. On passe ainsi d'une SAU moyenne de 7,3 ha pour les exploitants non scolarisés à une SAU moyenne de 17,5 ha pour les exploitants ayant fréquenté l'université.

1.2.2. EMPLOI

La population active occupée¹⁰ de la zone d'étude est estimée à 35,8% de la population totale. Une fois de plus cette moyenne cache des disparités selon les communes. On notera que Timahdite arrive en tête pour les actifs occupés (37,62%) alors que Sidi El Mokhfi comporte le pourcentage le plus élevé d'inactifs (62,96%).

Tableau n° 12 - REPARTITION DES ACTIFS ET DES INACTIFS SELON LES COMMUNES



Source RGPH 1994

La population active est à prédominance masculine. En effet le taux d'activité se monte à 57.3% pour les hommes, alors qu'il n'est que de 7.95% pour les femmes. La répartition de la population active selon la situation dans la profession est indiquée au tableau suivant. On notera, concernant les actifs masculins, que c'est le salariat qui prédomine au niveau de la zone d'étude puisqu'il concerne 34% des hommes, les indépendants constituant 24,4% des actifs.

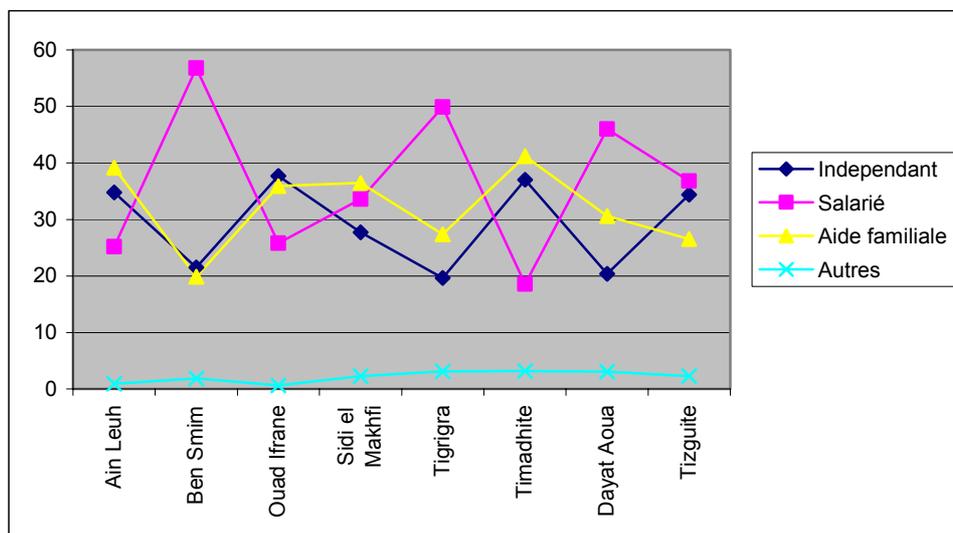
Dans l'ensemble de la zone, les activités salariales sont du même type, avec des spécificités selon les régions. On retrouve des ouvriers agricoles, des ouvriers pour l'exploitation forestière et les scieries, des bergers, des personnes qui s'occupent moyennant rémunération du ramassage de produits de la forêt comme le lichen, les filières de transformation bois et viande sont également pourvoyeuses d'emplois salariés.

On soulignera également les disparités existant entre les communes, si le salariat domine dans la commune de Ben Smim avec 56.81%, il atteint un taux de 18.6% à Timahdite où les aides familiales¹¹ sont fortement représentés avec 41.2% ainsi que les professions indépendantes. Timahdite avec Ain Leuh sont les deux communes rurales où les indépendants sont les plus représentés.

¹⁰ Au sens des démographes, on entend par population active occupée tous ceux qui ont une activité salariée, les travailleurs indépendants mais aussi les travailleurs familiaux. Les chômeurs étant la fraction de la population active qui n'occupe pas d'emploi rémunéré, mais qui potentiellement voudrait et pourrait travailler. Cependant, il ne faudrait pas oublier que le secteur informel et le travail domestique occupe une grande partie de la population dite inactive.

¹¹ L'aide familiale est définie dans le RGPH 1994, comme toute personne active qui travaille dans une ou plusieurs entreprises pour un membre de sa famille du même ménage sans percevoir de rémunération, ou tout simplement celui qui aide un membre de sa famille dans son travail.

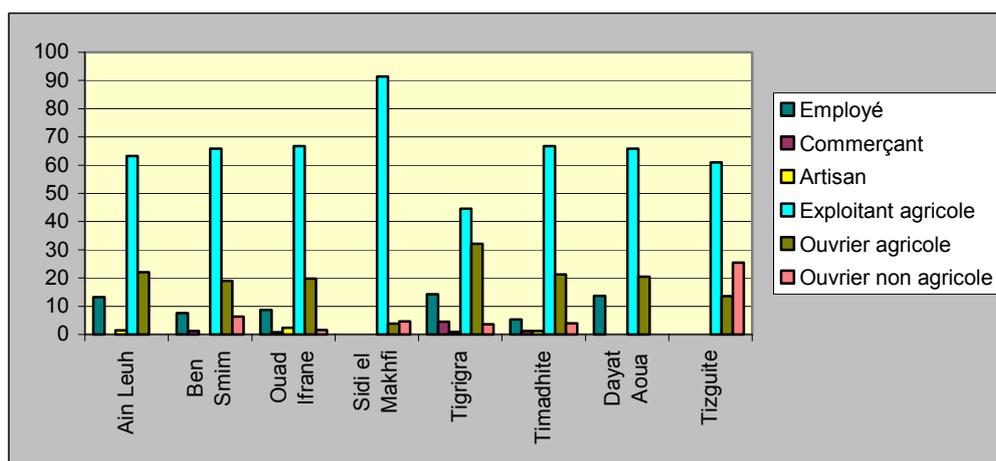
Tableau n° 13 - REPARTITION DES ACTIFS SELON LE STATUT PROFESSIONNEL



Source RGPH 1994

D'après les résultats de l'enquête 2002 concernant l'étude PAGER, les chefs de ménage se répartiraient selon les catégories socio - professionnelles suivantes : exploitant agricole, 67,5% ; ouvrier agricole, 18,3% ; employé, 7,5% ; ouvrier non agricole, 4,8%, commerçant, 1,1% et artisan 0,8%. La répartition des catégories socio professionnelles selon les communes est indiquée au tableau ci-dessous.

Tableau n° 14 - CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE SELON LES COMMUNES



Source Etude PAGER de la province d'Ifrane 2002 - CID/BADR

1.2.3. ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES

Le RGA 1996 dénombre quelque 8200 exploitants agricoles, 89,6% d'entre eux sont des mono actifs, quant à ceux qui exercent une double activité, ils sont plutôt fonctionnaires ou exercent une profession indépendante. 76,7% d'entre eux résident sur place, alors qu'environ 13% sont des « absentéistes », urbains ou résidents à l'étranger qui ne vivent ni sur l'exploitation, ni dans son environnement proche. On notera également que sur les 8 200 chefs d'exploitations agricoles recensés en 1996, près de 9% d'entre eux sont des femmes. On peut supposer que ce sont des veuves ou des femmes séparées de leur conjoint et qui ont du reprendre l'exploitation familiale en leur absence.

L'élevage constitue la principale activité socio-économique des populations de la zone d'étude. Les activités d'élevage sont les premières dans l'occupation et l'exploitation des ressources des parcours, de la forêt et des sous produit des cultures.

Les données disponibles au niveau du RGA 1996 fournissaient les effectifs suivants :

- Ovins : 378 671 têtes, soit 89,7% de l'effectif total
- Caprins : 32 503 têtes, soit 7,8% de l'effectif total
- Bovins : 10 565 têtes, soit 2,6% de l'effectif total
- Ruches : 936 unités

Selon les statistiques estimatives de la DPA 2000 les effectifs seraient bien plus élevés avec 765 100 ovins, 57 900 caprins et 28 600 bovins. La plus récente enquête nationale de la Direction de l'élevage fournissait pour mars-avril 2002 des chiffres comparables soit ; 541 600 ovins, 59 100 caprins et 30 500 bovins. Nous reviendrons sur cette sempiternelle imprécision des effectifs de cheptel selon les sources dans le chapitre sur les filières animales d'une part, et dans les rapports 5 et 6 sur les études pastorales d'autre part.

Dans l'ensemble c'est dans les communes de Timahdite, Sidi El Mokhfi et Ain Leuh que l'on retrouve la plus forte concentration d'ovins (54%), et ce sont les fractions, Ait Ouahi Lehrar, Ait Ouahi Ichen, Ihadrane et Ait Azouz qui possèdent les plus gros troupeaux d'ovins (cf. rapports 5 et 6 pour plus de détails). Le cheptel bovin est surtout concentré dans les communes de Tizguit, Ain Leuh et Tigrigra. Ce sont les Ait Ourtindi, Ait Yahia ou Alla, les Ait ben Yaqoub et Sidi Addi qui possèdent le plus de bovins. Quant aux caprins, on les retrouve à 56% dans les communes de Tizguite et Dayet Aoua ainsi qu'à Ain Leuh et Oued Ifrane, et plus particulièrement chez les Ait Azouz.

Le système pastoral traditionnel de la région était basé sur un pâturage collectif libre et continu, les déplacements se faisaient selon les saisons entre l'azaghar et le jbel de façon à exploiter des espaces pastoraux bien définis. Au cours des années, les pratiques de la transhumance, le système d'exploitation des parcours, les pactes et les accords pastoraux ont connu des évolutions qui ont amené les populations à s'adapter individuellement en passant outre :

- L'organisation tribale traditionnelle ;
- La loi régissant l'usage des terrains collectifs ;
- Les accords et pactes pastoraux.
- Le respect consensuel du domaine et du régime forestier.

La mise en culture de terrains collectifs est très accentuée au niveau de certaines tribus comme chez les Ait Seghrouchen (82,4%) les Beni Mtir (52%) ou les Ait Meroual (46%). Seuls ceux qui ont de la terre dans le melk et dans le collectif partagé continuent à pratiquer la transhumance et l'on retrouve ce système dans l'ensemble des communes. Actuellement, dans les fractions où l'azaghar est très loin des parcours, la plupart des

éleveurs ont installés leur troupeau dans le jbel. Quand ils n'ont pas de terrains privés dans les parcours, ils habitent dans des « noualas » plus ou moins consolidées, les troupeaux étant mis à l'enclos à découvert, ils ne descendent leur troupeaux qu'en cas de forte neige. Certains éleveurs ne déplacent plus leur troupeau même en temps de neige et préfèrent rester à proximité des parcours forestiers toute l'année. Ceux qui ont des terres privées dans le jbel construisent des maisons en « dur » et ne descendent dans la plaine que pour s'occuper de leurs terres agricoles.

La SAU de la zone d'étude avec 90 945 ha¹² est relativement réduite. L'analyse globale de la répartition des cultures montre que la production végétale répond d'abord à un souci d'assurer un minimum d'auto approvisionnement en céréales pour les personnes et les animaux. Les différentes cultures sont ainsi réparties¹³ :

- Les cultures annuelles représentent 61,1 % de la SAU moyenne cultivée annuellement, et ce malgré le relief accidenté de la zone. Elles sont dominées par les céréales (52,7%), suivies des cultures fourragères (7,2%), dans lesquelles la vesce-avoine, introduite à l'époque coloniale, occupe une part relativement importante par rapport aux autres provinces moyen-atlasiques. Les légumineuses occupent une très faible place.
- L'arboriculture fruitière couvre 4,6% de la SAU totale et se trouve concentrée dans les zones irriguées.
- La jachère occupe 32,3% de la SAU totale.

Dans les deux communes de Tizguitte et de Dayet Aoua, pratiquement tout le collectif labourable a été partagé et est cultivé. Les cultures pratiquées sont les céréales et les légumineuses en bour, l'arboriculture (pommiers, poiriers, pruniers) et les cultures maraîchères (pommes de terre) irriguées.

Dans les deux communes rurales de Ben Smim et en particulier de Tigrigra, le développement de l'arboriculture est ancien et continu. Plusieurs éleveurs se sont convertis en agriculteurs sans pour autant abandonner, pour certains, leurs troupeaux extensifs. Les types d'arboriculture pratiqués sont le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer.

Dans la commune rurale de Timahdite, le développement de l'agriculture avait été considéré à tort par certains comme une mesure pour la diminution de la surcharge des parcours. Les cultures pratiquées sont les céréales, les légumineuses et le fourrage. Ce sont des cultures vivrières destinées à l'auto consommation, à l'alimentation du cheptel, voire à la commercialisation pour les gros exploitants. Quant à la commune d'Ain Leuh, elle a connu depuis quelques années un fort développement de l'arboriculture, d'une part et de la céréaliculture en bour d'autre part, facilitée par un PMVB bien connu qui a largement subventionné l'épierrage des terrains d'azaghar et accéléré sans doute la melkisation définitive de ceux-ci.

Cette partie agro-socio-économique est traitée plus en détail dans les parties 2 (filrière bois) et 3 (filrière viande) de ce rapport, la partie agro-pastorale est l'objet des rapports 4, 5 et 6.

1.2.4. L'ACTIVITE ET LE POTENTIEL TOURISTIQUE

La ville d'Ifrane présente des caractéristiques touristiques qui en font un cas unique, non seulement à l'échelle du Moyen Atlas, mais également au niveau marocain. Chronologiquement, l'origine d'Ifrane remonte au protectorat, période durant laquelle les résidents français avaient pris l'habitude de venir passer des séjours en période estivale.

¹² Carte d'occupation des sols 2004 - Groupement SOGREAH/TTOBA

¹³ D'après le RGA 96 à partir d'une SAU de 67 979 ha.

Plus tard, la construction d'un Palais Royal, consolida le prestige et la renommée de la station. L'ouverture de l'Université privée Al Khawayne, institution prestigieuse, il y a quelques années constitue un autre atout pour Ifrane.

En effet, cette station de moyenne montagne offre pendant l'été un climat beaucoup plus tempéré que celui des grandes villes du Royaume. Son attrait ne se limite pas à la période estivale, puisque durant la période hivernale, Ifrane et ses environs se couvrent de neige et la pratique de certains sports d'hiver y est recherchée depuis l'époque coloniale. Les conditions d'enneigement restent cependant trop aléatoires pour justifier des investissements et des équipements de sports d'hiver lourds. Pour ces différentes raisons la station d'Ifrane dispose d'aménagements urbains d'une qualité exceptionnelle et se caractérise par une architecture unique au Maroc reprenant les toits pentus des maisons alpines.

De plus, les environs de la station comptent un nombre élevé d'attrait naturels qui peuvent se visiter aisément, l'ensemble de la Province d'Ifrane étant bien desservi en routes asphaltées. Lacs, rivières, cascades, forêts, points de vue, et plus particulièrement la zone du Parc Naturel d'Ifrane en projet de création depuis 1994 qui renferme parmi les plus beaux massifs forestiers du Royaume, notamment de cèdres, de chênes verts, de chênes zens, et de pins maritimes.

La région se caractérise également par sa multitude de lacs et de rivières, différentes variétés de poissons peuplent leurs eaux: truite, brochet, perche, carpe, sandre, gardon, rotengle, etc. La pêche sportive passionne toujours plus de pratiquants. Ce potentiel et cette tradition au Moyen Atlas expliquent l'existence du Centre National d'hydrobiologie et de pisciculture à Azrou.

La chasse sportive présente des caractéristiques similaires à celles de la pêche sportive. Les importants massifs forestiers d'Ifrane abritent un important potentiel cynégétique qui rend cette région propice à la pratique de ce sport. La chasse sportive est régie par différents textes réglementaires qui devraient connaître une refonte aux travers des différents projets de lois actuels. Ce secteur relève actuellement des Services des Eaux et Forêts.

Le tourisme de randonnée, quant à lui, est pratiquement inexistant : aucun circuit identifié et matérialisé, très peu de gîtes d'étapes homologués, quelques guides de montagne agréés, peu d'agences de voyage spécialisées.

Concernant les équipements d'hébergement destinés aux colonies de vacances et camps de vacances, la Province compterait une capacité d'accueil qui atteindrait les 6.000 lits. Les équipements d'ébergement social, exclusivement réservés aux employés des entreprises et à leur famille, compteraient une capacité d'ébergement d'environ 1.600 lits pour la province d'Ifrane.

Si Ifrane dispose de la plus importante capacité hôtelière du Moyen Atlas, tant sur le plan quantitatif que qualitatif et abrite un nombre très élevé de résidences secondaires, les performances hôtelières de la station restent très médiocres. Les taux de remplissage et les durées de séjours enregistrés dans les établissements de la station sont très modestes. La cause principale de cette situation semble résider dans l'absence totale d'animation et la faiblesse de la communication publique en la matière.

1.2.5. REVENUS

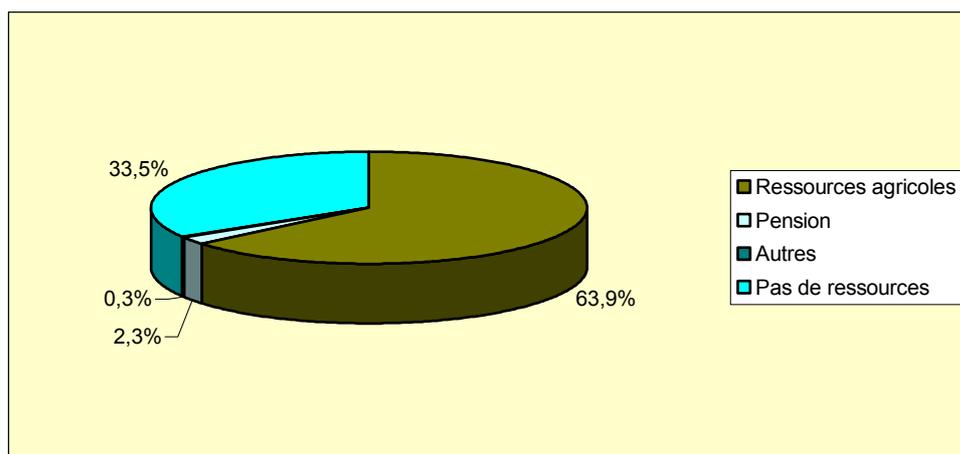
L'enquête AEP/PAGER des populations rurales de la province d'Ifrane estimait le revenu moyen des chefs de ménage à 1561 DH par mois réparti comme suit :

- 696 DH de revenu provenant de l'exercice d'une activité économique
- 865 DH de revenu provenant d'autres ressources (ressources agricoles, pension, dons, loyers ...)

Force est de constater l'importance du revenu secondaire dans les ressources des ménages. La répartition de ces revenus, dont les ressources agricoles représentent la principale composante, sont représentés dans le graphique proposé ci-dessous.

Les revenus des autres membres du ménage sont estimés à 221 DH par mois en moyenne, on pourrait donc évaluer le revenu mensuel moyen du ménage à 1782 DH, (soit l'équivalent d'un SMIG actuel) et le revenu annuel moyen à 21360 DH par ménage et 4030 DH (380 euros) par habitant rural, ce qui est faible.

Tableau n° 15 - REPARTITION DES MENAGES SELON LES RESSOURCES SECONDAIRES



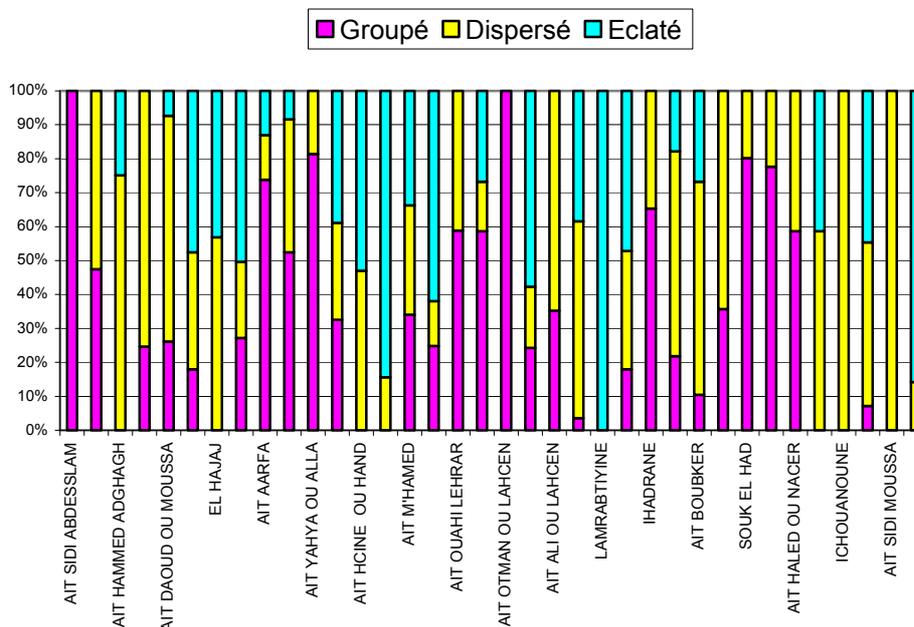
Source Etude AEP de la province d'Ifrane 2002 - CID/BADR

1.2.6. HABITAT

De la tente traditionnelle et ses flijs plus ou moins renouvelés à la maison en dur, dispersé ou groupé, en passant par le "micro-bidonville" forestier, l'habitat de la zone d'étude offre des physionomies variées. Les concentrations de population sont comme autrefois motivées par la proximité de l'eau, mais aujourd'hui, les services comme l'école ou les centres de santé, la possibilité d'emploi sont aussi des facteurs déterminants dans le développement des communes.

En dehors des agglomérations municipales (baladiya-s) assez importantes comme Ifrane ou Azrou, ou encore de moindre importance comme le siège des communes rurales ; le mode d'habitat dans la zone d'étude est assez dispersé et concentré en bandes parallèles aux lignes maîtresses du relief et perpendiculaires aux axes de transhumance historiques (cf. carte ci-dessous), le long des terroirs de vallée irrigués (vallées du Tigrigra notamment) ; sur le dir entre jbel et azaghar ; et dans certains coins de l'azaghar. Globalement 41.7% de la population réside dans des localités dispersées, 20.6% dans des localités éclatées et 37.7% dans des localités regroupées.

Mode d'habitat selon les fractions



Même si l'on peut dégager quelques tendances forte pour chaque commune, le mode d'habitat à l'intérieur de chacune d'entre elle est variable, et suit selon les fractions un schéma complexe d'habitat groupé ou dispersé en azaghar, dispersé ou éclaté en jbel. Ainsi plus de la moitié des Ait Moussa d'Oued Ifrane vivent dans des habitats éclatés dans le jbel, alors que l'autre partie habite dans des localités dispersées sur le territoire de la commune. Sur le territoire de Ben Smim, les Ait Faska ont un habitat diversifié qui se partagent à égalité entre les trois genres d'habitat, alors que les Ait Arfa ont un habitat plus concentré 74% d'entre eux vivent dans des localités regroupées.

Certaines familles ont un double habitat un en plaine que l'on peut qualifier de dur, l'autre en montagne généralement précaire qui permet la transhumance, mais de plus en plus ces habitats précaires ont tendance à se pérenniser. Il faut souligner que 345 constructions en dur ont été recensées par l'enquête menée pour l'étude de base de l'espace pastoral sur les parcours d'altitude ; elles sont situées à la limite ou même à l'intérieur du domaine forestier. Par ailleurs, 471 abris précaires connaissent à leur tour une évolution en campements définitifs, cette évolution est particulièrement sensible dans les collectifs des Ait Mouli, Irklaouene et Ait Arfa du Guigou.

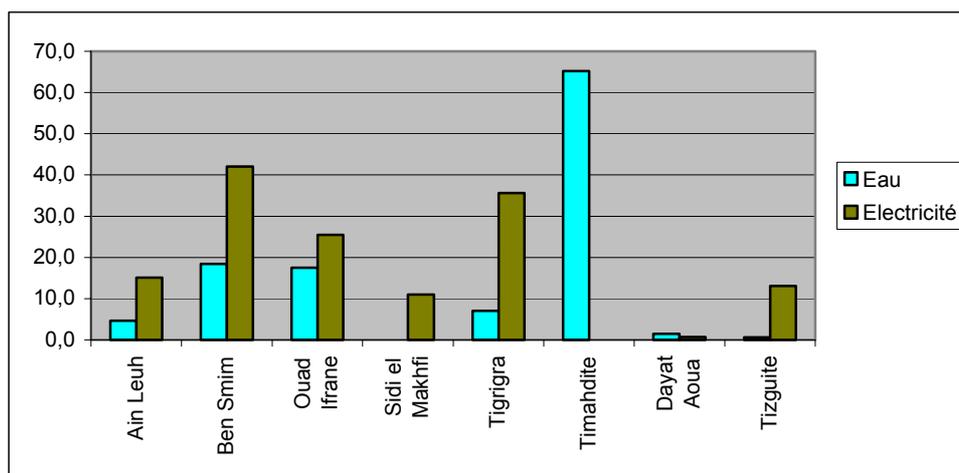
Les types de construction mixtes avec 56.7% sont les plus représentées alors que ceux en pisé ou en dur présente respectivement 19.6% et 23.7% des habitations. La tendance à la sédentarisation, avec le passage de l'habitat léger et mobile, la tente, ou la nouala, à un habitat en dur, la maison en dur ou en parpaing est un nouveau mode d'habitat dans certaines zones.

Si la construction d'habitat en dur sur les zones collectives est normalement proscrite, on voit aujourd'hui que certains s'affranchissent de cet interdit et de ce fait s'approprie une partie de l'espace collectif. La sédentarisation récente peut prendre des allures spectaculaires comme dans la zone nord du futur parc d'Ifrane (CR dayet Aoua, Tizguit) avec des bergeries construites en dur ou en plastique.

Le taux d'occupation moyen de l'habitat est de 2,1 personnes par pièce pour la province d'Ifrane, ce qui est proche du taux d'occupation en milieu rural de la région (2,2) . On retrouve ce même taux pour les communes d'Ain Leuh, Ben Smim et Timahdite. En revanche, les communes de Dayet Aoua et Tizguite comportent des taux d'occupation plus élevés avec respectivement des taux de 3.4 et 3.2 personnes par pièce et plus proche du taux national qui est de 3,1 personnes/pièce.

Au niveau de la Province d'Ifrane, le nombre de ménages en milieu rural ayant accès à l'eau courante n'est que de 12.9%, et 19.1% d'entre eux sont reliés à un réseau d'électricité. Si ces taux d'équipement sont relativement proches des taux que l'on trouve au niveau régional (9,5% pour l'eau et 21,4% pour l'électricité), ils sont par contre bien supérieurs aux taux moyens nationaux qui sont respectivement de 4% et de 9,7%. La comparaison entre les différentes communes montre que l'équipement des ménages en eau et en électricité varie fortement. Ainsi, 42.0% des ménages de Ben Smim disposent de l'électricité contre 0.7% à Dayet Aoua. Alors que 11% des ménages de Sidi el Makhfi ont un logement pourvu d'électricité, aucun ménage n'est desservi en eau courante contrairement à la commune de Timahdite dont 65.2% des ménages disposent d'eau mais dont aucun n'a accès à l'électricité.

Tableau n° 16 - TAUX D'EQUIPEMENT DES MENAGES EN EAU ET EN ELECTRICITE



Source RGPH 1994

D'autres éléments permettent de faire ressortir le degré d'équipement et de confort des ménages de la zone d'étude. 73.5% disposent d'une cuisinière, 68.8% d'un téléviseur, 10.3% d'un réfrigérateur, 10.6% d'une bicyclette et 6.8% d'une voiture.

1.2.7. EQUIPEMENT DES LOCALITES EN INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIO-ECONOMIQUES

1.2.7.1. VOIES DE COMMUNICATION

Le problème d'enclavement de la zone d'étude reste aigu Selon l'enquête PAGER menée en 2002 sur 300 localités 73 d'entre elles seulement sont traversées par la route goudronnée et sur les 227 restantes n'ayant pas d'accès direct à la route goudronnée, 22 d'entre elles sont très difficilement accessibles par moyen automobile quelque soit la saison.

Les localités les mieux desservies sont celles qui dépendent de la commune de Dayet Aoua (11 localités sur 25), suivi de Oued Ifrane (24 localités sur 64), les plus mal servies étant celles de Tigrigra et d'Ain Leuh. La distance qui sépare les localités de la route goudronnée est en moyenne de 3.2 km, avec une variabilité importante allant de 1Km pour 73 localités à plus de 20km pour 40 d'entre elles.

1.2.7.2. ELECTRICITE, AEP ET ASSAINISSEMENT

Sur les 300 localités enquêtées dans la zone d'étude en 2002, 117 étaient électrifiées par le réseau national d'ONE avec 3948 abonnés et 12 localités disposaient de groupes électrogènes. Les communes rurales qui regroupent le plus de localités électrifiées étant : Ben Smim (89%), Ain Leuh et Tigrigra. Les localités ne disposant d'aucun système d'électrification se retrouvant davantage dans les communes de Sidi el Mokhfi, (71.0%) Oued Ifrane et Timahdite.

Selon cette même enquête, 121 localités seraient desservies par 50 systèmes d'adduction en eau potable fonctionnels, ce qui toucherait environ 54% de la population de la zone d'étude. 24 localités disposaient d'un système d'AEP hors service et un système d'AEP était en cours de réalisation pour 13 d'entre elles, ce qui représentait environ 10.9% de la population.

En matière d'assainissement l'exploitation des données de cette enquête a permis de soulever les constatations suivantes : sur 11 localités disposant de réseau d'évacuation des eaux usées, 7 d'entre elles l'utilisent à 100%. La nature restant le principal lieu de rejet des eaux usées pour l'ensemble des localités soit 245 localités sur les 300 enquêtées.

1.2.7.3. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Concernant les écoles primaires, les effectifs d'élèves se répartissent pour 46.1% en milieu rural et 53.9% en milieu urbain. L'enseignement public collégial se trouve en milieu urbain sauf pour le cas de la commune de Oued Ifrane et les lycées se trouvent exclusivement en milieu urbain (Azrou, Ifrane, Ain Leuh). La seule université dont dispose la province est implantée à Ifrane.

Tableau n° 17 - Etablissements d'éducation publics en milieu rural

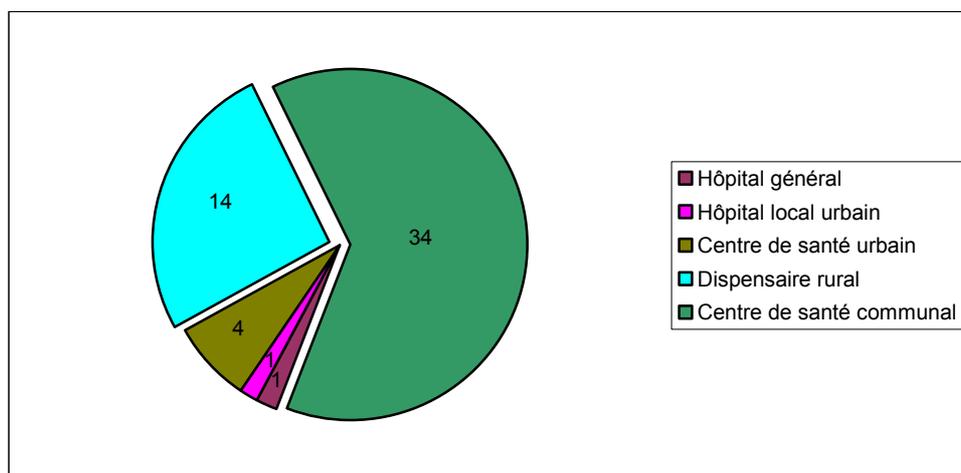
Niveau scolaire	Etablissements	Classes	Enseignants	Nb de salles	Elèves		
					Garçons	Filles	Total
Primaire	116	442	457	291	4524	3399	7923
Collège	1	4	8	9	63	34	97

Source Etude AEP de la province d'Ifrane 2002 - CID/BADR

1.2.7.4. INFRASTRUCTURE SANITAIRE

La province d'Ifrane dispose d'une infrastructure sanitaire publique qui comprend un hôpital général se situant à Ifrane, un hôpital local, quatre centres de santé urbains, quatorze dispensaires ruraux. L'enquête AEP/PAGER 2002 a recensé 34 centres de santé ruraux, soit en moyenne, un centre pour 330 personnes. On notera que toutes les communes rurales ne sont pas pourvues de centre de santé, la commune de Timahdite en est dépourvue et celle de Ben Smim n'en a qu'un seul pour près de 2000 ménages.

Tableau n° 18 - INFRASTRUCTURE SANITAIRE DE LA PROVINCE



Source Etude d'AEP province d'Ifrane¹⁴

1.2.7.5. LES Etablissements touristiques implantés en milieu rural

Constitués de gîtes, de campings et de villas, l'infrastructure touristique rurale comprend différents établissements.

¹⁴ C.A.L.A. Centre de santé communal avec lits pour accouchements.

Tableau n° 19 - ETABLISSEMENTS IMPLANTES EN MILIEU RURAL

Commune	Etablissement	Catégorie
Tigrigra	Hôtel Amros	3*
Timahdite	Hôtel Aghlias	3*
Ben Smim	Gîte Ral el Ma	NC
	Gîte Takchmirte	NC
	Camping Amazigh	NC
Sidi el Makhfi	Villa les Oliviers	NC
Dayet Aoua	Hôtel Chalet du lac	1
	Gîte Dayet Aoua	NC
CR Oued Ifrane	Gîte Hachimi	NC

Source Etude AEP de la province d'Ifrane

D'autres infrastructures touristiques sont implantées dans la zone d'étude, dont 12 colonies (Ifrane, Tioumliline et Ain Leuh) représentant une capacité d'environ 1620 lits. La province dispose de 7 camps de vacances relevant de la Délégation Provinciale de la Jeunesse et des Sports situés sur le territoire des communes de Ben Smim et de Tigrigra.

1.3. REPERES HISTORIQUES

1.3.1. ARRIERE-PLANS CIVILISATIONNELS ET GEOPOLITIQUES

1.3.1.1. DES ORIGINES A L'AVENEMENT DE L'ISLAM

La préhistoire de l'Afrique du Maroc en général et du Moyen Atlas en particulier reste très mal connue. C'est sans doute pendant la période préhistorique (entre 3000 et 1000 A.C.) que se mettent en place les grands rameaux berbères venus pour la plupart de l'Est et qui ont envahi tout le Maghreb en assimilant des groupes négroïdes anciens qui vivaient dans la zone méridionale et dans celle de l'oued Draa.

A l'époque romaine, les Baquates, qui seront ensuite dénommés berbères Botoüyas ou **Sanhadja du Rif oriental**, et les Boqoïas, **berbères Sanhadja de l'Atlas central** sont organisés en petites principautés ou petits royaumes à fondement tribal ou clanique et sont alors les alliés de Rome qui en fait ses protégés. La chute de l'empire romain sera consommée par l'invasion vandale et à la fin du VIIe siècle Volubilis devient plus ou moins autonome de Byzance contrairement aux villes côtières.

A la même époque, si l'Atlas central et occidental sont occupés par des tribus païennes, dans le **Fezaz** (Moyen Atlas Nord et Oriental), des tribus d'origine **Zenata** professent le judaïsme. La dynastie **Miknassa** venue de l'Est va ensuite contrôler les territoires de Meknes, Fès jusqu'à **Sijilmassa**, Moyen Atlas central et oriental compris, de la moitié du VIIIe siècle à la fin du Xe siècle. L'islamisation va gagner progressivement ces régions.

Soixante ans après l'hégire, l'Islam fait son apparition au Maghreb. Les tribus berbères semblent l'avoir accueilli assez aisément au départ puisqu'on retrouve certaines d'entre elles parmi les troupes qui conquièrent l'Espagne.

A partir de 740, l'Islam s'affirme au Maghreb. Cependant les exactions fiscales arabes (kharej et Jaziya aux nouveaux convertis), et les prélèvements d'esclaves entraînent une crise Kharéjite violente partie du Maghreb el Aqsa. Le contrôle de cette révolte, qui demandera du temps et sera difficile, ne permettra pas de revenir à la situation antérieure d'allégeance aux califes orientaux.

Sijilmassa au Tafilalet demeure le centre d'une principauté kharejite dont l'importance va largement éclipser celle de Fès du fait de sa place stratégique sur les routes du commerce avec l'Afrique. Tous les berbères ne sont pas encore convertis à l'Islam et dans l'Atlas et le Sous, la plupart des tribus restent encore païennes.

Ce sont les **Idrissides** (799-923), qui rassembleront une bonne partie de ces tribus dans un Etat unique. Des campagnes seront menées contre les berbères du Maroc qui professaient le paganisme, le judaïsme et le christianisme et qui s'étaient retranchés dans les montagnes et des forteresses du dir des Fendlaoua, Mediouna, Bahoula, Fer Bahlil, Ghiatas et de la région.

Sous Idriss II (803-829), le Moyen Atlas n'est pas encore contrôlé. Ahmed fils d'Idriss II et frère du Sultan en titre Mohamed Ben Idriss reçoit en héritage le commandement de la ville de Miknassa, celle de Tadla et les territoires intermédiaires du Fezaz.

De la moitié du Xème siècle jusqu'au XIIème (avènement des Almoravides venus du désert), l'histoire reste trouble et mal connue. Il y a de nombreuses expéditions, alliances, contre-alliances, et le Maghreb occidental est le champ clos d'affrontements entre Fatimides et Omeyyades. **Le Moyen Atlas est séparé politiquement en deux zones, à la limite d'influence entre les principautés zénètes. Maghraoua et Beni Ifren de Fès (fondée auparavant par Idriss II) et des Beni Ouanoudin ou Beni Khazroun de Sijilmassa.**

1.3.1.2. MOUVANCE SANHAJA ET PERIPHERIES MAKHZENIENNES ANCIENNES

Au Xème siècle, on observe des percées des **Zirides** Sanhajiens venues de l'Est (kharejites), plus guerriers et envahissants, organisés en royaume et principauté. Ils vont supporter le premier choc **Almoravide**, après avoir subi la résistance acharnée des Zénètes Maghrawa qui étaient eux alliés aux Omeyyades sunnites, tandis que les Zirides étaient chiites. Mais finalement, les poussées Fatimides resteront en demi-teinte malgré les enjeux géopolitiques du Maghreb el Aqsa et les enjeux économiques de la route de l'or Fès-Sijilmassa au Sahara, eu égard aux autres préoccupations plus orientales de ceux-ci (Hammadites, Abassides).

L'invasion des Almoravides vers le Nord s'explique à la fois par des raisons économiques et de recherche de terres "riches" et de parcours, et des raisons religieuses. Cette dynastie "al morabitun, combattants de la foi" prend ses origines des tribus sanhaja du Sahara occidental, les Lemtouna "Al Mohalitoum": les hommes voilés, porteurs du litham. Ils contrôlent la route de l'or du Ghana: Aoudaghost Taroudant jusqu'au XIème siècle (El Bekri) et sont réputés comme étant des nomades sillonnant le Sahara. Eleveurs, ils pratiquent le trafic caravanier, la guerre et la chasse.

En 1054, les troupes almoravides réussissent la prise du royaume de Sijilmassa à la suite de l'appel des sanhaja du crû, en lutte contre les zénètes Maghraoua. Ils contrôlent désormais les deux grandes routes sahariennes partant du Maghreb el Aqsa. Après la

prise de Taroudant, les Almoravides pénètrent dans le Haut Atlas occidentale Tensift. Nfis (avec une résistance plus dure dans la ville d'Aghmat). Ils rencontrent des difficultés pour la conquête des Berrghouata hérétiques du Maroc atlantique (soumission politique mais non conversion à l'Islam)

Youssef ben Tachfin (1060-1106), successeur d'Abdalla Ben Yassin, devient ensuite maître du Maghreb. Il fait le siège de la citadelle du Fezaz (qalaa Fazaza) en 1063 après avoir effectué une première prise de Fès. L'histoire des mouvements et mixages de populations du Moyen Atlas sous la poussée almoravides reste mal connue.

Sans entrer dans le détail de l'épopée **Almohade** et de son organisation tribalo-guerrière nous rapporteront des éléments issus de l'ouvrage de Levi Provençal¹⁵ qui fit la traduction des « mémoires d'Al Bidaq », qui fournissent des témoignages sur les affrontements Almoravides/Almohades au XIème siècle, et les tentatives de rebellions sanhadjennes dans le Maroc central.

« ...Les gens du Fezaz ayant adopté le parti Almohade allèrent assiéger Al Kala capitale alors du Fezaz. Tachkin et Reverter étaient alors à Fès, ils mobilisèrent de cette ville et de Meknès des troupes qui furent défaites à Al Kala. La reconnaissance du pouvoir Almohade fut ordonnée par Abd El Mumen avec exécutions symboliques mais massives de centaines de guerriers fauteurs de troubles parmi les tribus jadis soumises au pouvoir Almoravides et parmi eux notamment les Sanhadja Jaraoua du Tadla... »

Finalement, (Lieutenant de la chapelle¹⁶) : sous les **Almohades** (1147-1269) et les premiers **Merinides**, les Sanhadja de L'Atlas sont cantonnés en montagne et se voient spoliés de leurs terres et parcours de plaine au profit des tribus ennemies arabes ou berbères soumises aux Sultans (exactions des tribus arabes Oudayas par exemple, devenus agents de commandement et collecteurs d'impôts). Il y a une accumulation des motifs de rébellion qui provoquent des révoltes en bled siba (indépendance recouverte). Au début du XVème siècle, des razzias sont menées jusque dans la plaine du Tadla, et vers 1515, Léon l'Africain, déclare les Sanhadja de l'Atlas tout à fait maîtres chez eux, déboutant une harka sultanienne contre eux.

Les **Béni Merin** nomades, d'islamisation fruste, avaient leurs lieux de parcours qui s'étendaient de Figuig à Sijilmassa, et de là, à la Moulouya. Anciennes tribus **Zenaga** qui habitaient la Moulouya (les Meghraoua notamment), dont il restait des fragments éparpillés au début du XIIIe siècle. Il n'y avait pas de buts religieux précis chez eux, pas de buts politiques non plus, mais des buts économiques avant tout. Ils possédaient déjà les hauts plateaux de l'oriental et contrôlaient les routes Sijilmassa-Draa-Fès ; Meknès-Fès-Taza.

Sous Othman Ben Abd el Haak (début XIIIe siècle), on observe une montée en puissance des Béni Merin au Maroc contre les Almohades. Des révoltes multi locales sont conduites par des tribus qui refusent de payer l'impôt. « Tout le pays ouvert (hors des cités) » tomba au pouvoir des Mérinides, les gens de la campagne restèrent sans protection et les tribus se virent imposer le Kharadj. En 1223, Othman se retourne contre les **Zenata** nomades et les muselle de leurs brigandages.

Abou Yahya Ibn Abd El Hak, fonde l'**empire Mérinide** en 1245 et conduit des opérations de conquête sur le territoire d'Outat (Midelt) dans la Moulouya avec la prise de Fès en 1248. Un an plus tard une campagne est menée afin de réduire Fezaz et Maden et soumettre le pays des Zenata.

¹⁵ Levy Provençal, "Documents inédit d'histoire des Almohades, fragments manuscrits du "Legago" 1919 du fond arabe de l'Escurial, Traduit par E. Lévi Provençal, Librairie Orient P. Geuthner, Paris, nouvelle édition 1978.

¹⁶ Lieutenant de La Chapelle

Abou Youssef Ibn yacoub Ibn Abd El Hak étant enfin parvenu à la conquête de l'ensemble du Maroc, et ayant renversé définitivement la dynastie d'Abd el Moumen l'Almohade, se remet en marche en 1274 contre Sijilmassa à la tête de tous les contingents du Maroc : Zenata, Arabes, Berbères soumis et troupes B. Mérin et en fait le siège pendant un an, avant que la cité ne capitule. En 1366 Abd El Moumen, le Mérinide est proclamé sultan de Sijilmassa.

Sous les **Saadiens** (vers 1539) qui s'appuient sur les tribus arabes, les Sanhadja de l'Atlas restent maîtres chez eux (Marmol, 1570), puis devenant offensifs, ils viseront ensuite le pouvoir central du Maghreb au XVII^e siècle, constituant ainsi un véritable royaume centré sur **la Zaouia de Dila** sur l'oued Srou (?) commandée par Ould Mohammed EL Hajj Ed-Dilaï qui contrôle alors tout le Maroc central, y compris Meknès et Fès.

Les répercussions géopolitiques en furent le rétablissement partiel des relations des deux tronçons Sahadjens de l'Atlas et du Sahara, via les mouvances importantes des grandes confédérations **Ait Atta** notamment, qui poussèrent un temps jusqu'aux portes des capitales du Nord.

Il y eut par la suite des mouvements de poussées successives Sud-Nord de groupe à groupe et enfin, émergence de la dynastie **Alaouite** originaire du Tafilalet.

Les chérifs '**Alawites** du Tafilalet n'étaient, au milieu du XVII^e siècle, qu'une modeste puissance, mais ils sont porteurs d'un grand nom, ils tiennent aussi un des axes du commerce saharien, encore important malgré sa relative décadence ; ils sont, enfin, portés par l'ambition et entraînés par les qualités de guerriers et d'organiseurs de leurs chefs, Mulay Mahammad puis **Mulay al-Rashid** (1664-1672)

En 1666 Fès est prise définitivement par Moulay Rachid qui pille le territoire d'un groupe de partisans du marabout de Dila, les A.Wallal aux environs de Meknès (intégrés aujourd'hui aux **Ait Ndir (Beni Mtir)** originaires des Ait Atta ou Ait Idrassen du Sahara.

En 1668 la Zaouïa de Dila est définitivement détruite après le combat de Bordj El Rouman, avec la complicité d'un certain nombre de chefs Sanhadja qui cherchaient depuis longtemps semble-t-il à trahir le marabout.

La disparition de l'état théocratique centré sur la Zaouia de Dila fut donc due en partie aux divisions intérieures Sanhadja. C'est à partir de ce moment en tout cas que leur hostilité à l'égard de la nouvelle dynastie Alaouite se déclara définitivement, d'où peut être le choix de Meknès¹⁷ par Moulay Rachid comme capitale impériale pour contrôler l'Atlas Sanhadja ?

Dès 1674 on assistait à une nouvelle révolte Sanhadja ouverte, avec refus de paiement de l'impôt, massacre des envoyés du sultan, puis refuge en position défensive en montagne. 500 cavaliers et 8000 fantassins sanhadjiens défirent les troupes de **Moulay Ismaël** avant un retournement de situation, et la victoire du Sultan qui lui valut un important butin.

En 1677, nouvelle révolte sanhadjienne sous l'égide d'Ahmed ben Abdallah avec pillage des territoires arabes des plaines du Saïs et du Tadla et occupation des terres par les tribus Sanhadja. Deux corps d'armée sultaniens de 4000 hommes chacun envoyés contre eux sont repoussés avec de lourdes pertes près de Meknès et à Kasba Tadla. Moulay Ismaël regagne alors du terrain grâce notamment à son guich Oudaya. Il passe l'été 78 en Haute Moulouya pour consolider la situation mais doit faire mouvement sur le Tafilalet contre une rébellion de trois de ses frères soutenus par les confédérations et tribus sanhadjiennes du versant Sud de l'Atlas et du Sahara, dont notamment les **Ait Atta**.

¹⁷ L'histoire est exemplaire puisque aujourd'hui encore le Moyen Atlas central sanhadjien (provinces de Khenifra, Oulmès, Ifrane et El Hajeb est rattaché à la région Meknès-Tafilalet.

Les **Guerouan**, aujourd'hui installés au nord de Meknès, se trouvent alors dans la vallée du Ziz et cherchent à remplacer les arabes dans la suzeraineté du Draa et de ses oasis. Ils entrent en conflits avec les **Ait Atta** et constituent alors la vaste alliance géopolitique territoriale des **Ait Yafelman** également, avec d'autres tribus Sanhadja du Dadès, du Todgha et du Ziz qui se groupent avec quelques fractions arabes locales menacées sur lesquels les dynastes Alaouites se s'appuyèrent semble-t-il pour contrebalancer le poids des A . Atta.

Les déplacements forcés de tribus soumises amenées du Sud sur la bordure du Moyen Atlas constituèrent une tactique constante des différents sultans chérifiens contre les tribus turbulentes pour limiter la contagion et l'extension de leurs révoltes périodiques. Cette stratégie contraignait ainsi par anticipation le mouvement « naturel historique » des montées périodiques des tribus sahariennes sur le versant Nord. Tandis qu'en pays insoumis (**Bled Siba**), prévalait la tactique de l'intervention d'un marabout gagné à la cause pour trouver des nouveaux alliés.

Moulay Ismaël, organisa ainsi la partition des tribus soumises en cordons voisins, des avant poste, depuis le Sud-Ouest de Beni Mellal jusqu'à la Haute Moulouya ; et après les avoir dispensées d'impôt, elles furent chargées en échange de doubler le rôle défensif des garnisons (qasba-s). Les fractions et tribus déplacées sont encore aujourd'hui plus ou moins toutes en place, et bon nombre d'entre elles ont conservé le souvenir de cette migration dans leur mémoire collective.

Pour résumer très succinctement les principales mouvances et relations des Sanhadja du Moyen Atlas avec les Alaouites après le décès de Moulay Ismaël, laissons la parole aux sources écrites compulsées par Henri Terrasse et ses sources orales (Moulay Hassan 1^o et ses prédécesseurs).

« ...Il y eut une grande poussée Sanhadja après la mort de Moulay Ismaël, les **Ait Youssi** occupent le Sud de Meknès ; les Zemmour et les Guerouan occupent Azrou et Aïn Leuh, tandis que les **Beni Mtir** tiennent le causse moyen atlasique du Nord.

...Sous Moulay Ali (1735-1736) les **Ait Oumalou** (dont les **Ait Mguild**) font une poussée jusqu'à Fès.

...Sous Sidi Mohamed B. Abdallah (1757-1790) ce furent les Sanhadja du Moyen Atlas qui lui donnèrent le plus de souci. Il y eut de nombreuses expéditions sultaniennes en 1765 contre les Ichkern, en 1768 contre les Ait Yimmour et les Marmoucha, en 1772 contre les Guerouan, en 1775 contre les Ait Ou Malou, etc...

...La première harka de **Moulay Hassan 1er** fut battue chez les Ait Youssi et ne dépassa pas El Hajeb. En 1874 une réaction énergique du sultan contre les berbères du Moyen Atlas se traduisit en campagne victorieuse contre les **Ait Serghrouchen**. En 1888 un gros effort de reconquête fut effectué par le même sultan contre les Ait Oumalou (Beni Mguild, Ichkern, Ait Sokhman, Ait Seri) qui aboutit à la soumission de presque toutes les tribus.

...Puis la révolte du rogui Bou Hamara, début 1901, sema troubles et anarchie dans le bled Makhzen : razzia de la qasba de Sefrou par les Ait Youssi tandis que les Guerouan et les Zemmour pillaient les souks de Meknès, etc.

...La rivalité des deux successeurs **Moulay Hafid** et **Moulay Abd El Aziz** sonna définitivement le glas du Maroc indépendant et permit la pénétration française au Maroc en 1904, puis l'instauration officielle du protectorat en 1912... »

En guise de synthèse, nous donnerons la parole à E.F. Gauthier (op.cit) qui résume assez bien, quoique d'une façon quelque peu stéréotypée, les caractéristique du Moyen Atlas central depuis son occupation par les Sanhadja (Zenaga du Moyen - Age).

« ... Le Maroc a son Aurès, peuple de transhumants. C'est toute l'énorme masse du Moyen Atlas peuplé au Moyen Age de Zenaga, qui sont aujourd'hui les derniers et les seuls à porter au Maghreb le vieux nom de Beraber. Cet énorme bloc de transhumants, bien plus considérable que l'Aurès, a été encore plus impénétrable. Ses vertus militaires sont légendaires. Et cependant ces transhumants marocains n'ont jamais fondé une dynastie, jamais joué un rôle politique quelconque, du moins un rôle actif...

...Il faut aller au Maroc, et regarder les Beraber du Moyen Atlas, pour soupçonner de quel poids les transhumants ont pesé sur les destinées du Maghreb. Le Moyen Atlas couvre la moitié du Maroc, il s'étend jusqu'aux portes de Fès, il a été essentiellement, à travers toute l'histoire, le "bled siba", le pays éternellement insoumis, en dehors de tout, se refusant à toute collaboration... »

Le XXe siècle avec la colonisation puis l'indépendance allait accélérer l'histoire, figer dans l'espace les groupes tribaux « l'émiettement entraînant l'émiettement ».

1.3.1.3. GUERRE DE " PACIFICATION " ET DERNIERS SURSAUTS DE L'ASSABIYA GEOPOLITIQUE

En regardant les grandes étapes de la conquête française au Maroc en général (dite à l'époque par "guerre de pacification"), on peut voir que le Moyen Atlas est conquis de 1912 à 1920. Saïd Guennoun¹⁸, dans "La Montagne Berbère" fournit une chronologie de la pacification du pays des Ait Oumalou assez détaillée et reproduite ci-après :

"... Nous arrivâmes au contact du pays Ait Oumalou en 1912, à la suite des combats d'Ouldjet Soltane (Taghzout Ou Guellid, pour les Berbères), du Djebel Tafoudéït, d'Ifrane et de Sidi Abdesslam. A l'Ouest nous commençâmes à trouver, dans les rangs ennemis, les **Zaïans** d'Oulmès et quelques autres de la région de Khénifra. A l'Est, nous constatâmes l'entrée en ligne, aux côtés des Beni M'Tir (Ait Idrassen) de premiers contingents **Béni M'Guild**. La campagne de 1913 nous porta à Oulmès et à Azrou en plein pays de cette confédération, nous mettant ainsi à pied d'œuvre pour la pénétration des opérations principales vers l'Oum Rebia et la Moulouya. Puis en 1914, nous inaugurâmes l'exécution du plan général de ces opérations dont nous donnons ci-après les phases principales :

-1914 : Occupation de Moulay Bouazza, Guelmous, Khénifra (Zaïans), Ain Leuh (Beni M'Guild).

-1915 : Occupation de la région de Timahdit (Beni M'Guild).

-1917 : Occupation de Bekrit et d'Itzer (Beni M'Guild) et d'El Hamman (A. Sgougou).

-1919 : Occupation du pays Ait Mouli (Beni M'Guild) sur la Moulouya.

-1920 : Occupation du cours de l'Oum Rebia vers Zaouit Cheikh, Zaouia Ait Ishaq, El Bordj, et Oued Amassine.

-1921 : Renforcement de l'occupation de cette partie du fleuve par l'installation des postes de Ouaoumana (A. Ishaq), de Bouguedji et de Mezgouchen (Zaïans). Occupation du pays Ait Abdi.

¹⁸ Saïd Guennoun, "La Montagne Berbère"

-1922: Pacification des pays Ait Ouirra, Ichkern, Ait Ihand et Beni M'Guild de la Haute Moulouya.

-1926: Occupation des sources de la Moulouya et d'Aghbala (Ait Sokhman)..."

Un exemple de la mouvance tribale lors de la guerre de pacification à l'exemple des Beni M'guild, nous est donné par Drevet¹⁹.

"... Les Beni M'Guild sont une ample et sinueuse confédération qui nomadise l'été sur le haut plateau du Moyen Atlas, entre le Tigriga et la Haut Moulouya. A partir de 1914, les Irklaouen d'Azrou et d'importants fragments des Ait Meghouel et des Ait Mouli d'Azrou sont domptés. Mais il s'agit de les séparer des fractions irrédentes qui ont reflué vers le Sud et des Ait Arfa de la Moulouya, des A. Mohand et A. Lias qui gravitent à l'aplomb du karst sommital, entre Bekrit et l'aguelmane Sidi Ali. Pour ce faire, le capitaine Bertschi, puis le capitaine Nivelles, qui commandent entre 1916 et 1922 le cercle Beni M'Guild, prétendent reconstituer leurs gens fraction par fraction, "douar" après "douar", tente après tente, selon le modèle de l'arbre généalogique cher aux Bureaux arabes de l'Algérie française. La tâche est délicate en cette confédération dont les tribus ne s'emboîtent pas comme sur un damier mais, souvent, s'enchevêtrent à la manière d'un puzzle embrouillé. Ainsi les Ait Arfa sont dans la région d'Azrou, une fraction des Irklaouen, mais une tribu souche sur le Guigou et la Moulouya. Les Ait Meghouel sont dissociés en deux grands paquets, entre lesquels s'interposent les Ait Lias et les Ait Mouli. Du coup, Bertschi fait pleuvoir les amendes sur les cheikhs et moqaddems qui fournissent des faux renseignements sur l'installation sur leur sol de tentes étrangères ou « insoumises ». Et il pousse à la délation pour interdire aux fractions reconstituées d'essaimer ailleurs :

"Lorsqu'un "douar" Ait Meghouel sera formé, il dénoncera ceux qui se faufiletront dans d'autres campements pour échapper à la règle commune".

Progressivement, le fossé s'étire entre "ralliés" et "dissidents". En 1920, Nivelles décide de classer les Beni M'Guild en deux catégories : les "soumis" et les "insoumis", sans aucun rang intermédiaire. Mais cette restauration des isolats ethniques ne suffit pas à établir une distinction bien marquée entre ralliés et résistants. Pour assujettir les tribus, la Résidence doit recourir aux procédés coercitifs employés par tous les envahisseurs : prises d'otages, razzias, amendes collectives (le tribut des Romains), séquestres de terres, etc.

La lenteur de la "pacification" et la stratégie basée sur le blocus de la montagne par l'interdiction de la transhumance hivernale ont laissé, lorsque la soumission de toutes les tribus fut obtenue, des problèmes difficiles à résoudre dont le principal fut celui de la reprise de la transhumance. Or celle-ci est, dans le contexte socio économique des populations de la région, une nécessité absolue découlant aussi bien des conditions du milieu physique que des structures sociales locales.

Les tribus du dir et de l'azaghar, traditionnellement hostiles aux transhumants, se sont habitués à ne plus les voir, les progrès de la sédentarisation et l'implantation des colons sur les riches terres de l'azarhar et du Saïs ont obligés maintes tribus ou fractions de tribu à modifier les modalités de leur déplacements.

Avec le concours des Jemaâ-s, le Service des Affaires Indigènes s'emploiera, en vain, à concilier les intérêts opposés des populations indigènes et de la colonisation. Des accords interviendront pour modifier ou maintenir en vigueur les pratiques coutumières, la transhumance sera réglementée et réorganisée par les autorités coloniales qui établiront entre les groupes transhumants des conventions et des accords qui tenteront à rendre définitives des servitudes qui auparavant n'étaient que provisoires. Parallèlement

¹⁹ Drevet,

l'instauration du domaine et du régime forestier ne faisait qu'ajouter aux contraintes et astreintes nouvelles imposées aux parcours du jbel qui devaient désormais être désaisonnés. Finalement tout concourrait à la déstructuration de la remue et de l'écologie sociale des pasteurs sanhadjens sans proposition de modèles d'autres genres de vie montagnards alternatifs.

1.3.2. EVOLUTION CONTEMPORAINE DES GENRES DE VIE AGRO-SYLVO-PASTORAUX : DU PROTECTORAT A L'INDEPENDANCE

Dans un espace où les ressources naturelles et les climats sont des plus variés, les techniques employées rudimentaires, la maîtrise du milieu est limitée. Pour pallier à ces difficultés les tribus avaient élaboré des systèmes sociaux à travers un ensemble cohérent de pratiques afin d'assurer la pérennité du groupe et de son patrimoine naturel vécu et approprié. Les tribus étaient liées entre elles par des liens socio économiques qui étaient précisément le résultat de ce milieu.

Chaque groupement ethnique ou chaque communauté pouvait ainsi à travers des conventions collectives, des contrats ou des alliances pallier aux insuffisances ou partager le surplus de son lieu d'implantation principal par l'établissement d'un régime de transhumance adapté à chacun d'eux. Il en résultait des mouvements qui affectaient tour à tour et simultanément les tribus ou fractions de tribus si bien que certains espaces servaient à la fois de terrain de parcours d'hiver à certaine d'entre elles et de lieu d'estivage à d'autres. Ce qui ne veut pas dire que les conflits et litiges n'existaient pas, mais ils avaient leurs propres modes de résolution internes et périphériques, dans un contexte de champs de forces et de tension interne qui en assurait la pérennité de l'historicité propre et l'autonomie sans arbitrage makhzénien.

A l'instar des autres zones de montagnes du Maroc "non utile" dans l'ensemble du Maroc central, les modifications économiques, sociales et administratives qui suivirent l'installation du protectorat furent de loin bien moins spectaculaires que dans des régions comme les plaines atlantiques et le couloir Gharb-Saïs. Les pays montagneux du Moyen Atlas et du Plateau Central, aux ressources agricoles limitées, n'attirèrent dans l'ensemble guère la grosse colonisation terrienne. L'ouverture des voies de communications et le développement des relations inter régionales provoqua bien la naissance d'agglomérations et quelques migrations de population, mais aucune grande ville ne s'y créa, capable de bouleverser la société et de constituer un pôle de développement économique harmonieux pour la région.

La colonisation terrienne s'installa tout de même quelque peu en pays Beni M'Guild, particulièrement dans les plaines du Tigrigra aux alentours d'Azrou et dans l'Azaghar des Beni M'Guild jusqu'à l'Adarouch, mais elle ne s'étendit que sur quelque 7 000 ha. Elle fut exclusivement privée et l'achat des terres se fit directement, sans interventions de l'Etat, par des européens. Au départ, jusqu'en 1935 semble-t-il, les ventes se firent avec l'accord des Jemaâ-s, puis elles devinrent strictement interindividuelles. Ces implantations eurent certes des conséquences sur l'équilibre de ce système agraire, mais **elles comptèrent moins pour l'économie que la délimitation des forêts domaniales et des collectifs dont l'impact fut considérable.**

Avec l'installation de la colonisation et du capitalisme agraire dans la plaine de Meknès, l'histoire des rivalités sur les pâturages allait connaître des phases décisives qui ont déterminé avec force et de façon irréversible la situation globale telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Le cantonnement des Beni M'Tir autour d'El Hajeb a modifié totalement le jeu des alliances qui prévalaient auparavant avec les Beni M'Guild. Les Beni M'Guild bénéficiant des pâturages d'hiver des Beni M'Tir et en échange leur permettant de venir sur

les hauteurs d'Azrou l'été. Ceci semble être la première restriction des pâturages de ces populations qui ont connu auparavant des espaces plus importants.

Dans un second temps, l'administration forestière, par le jeu de la délimitation du domaine forestier, allait effectuer une ablation du territoire des populations de pasteurs. Ainsi au début du siècle, près de 20 000 ha de forêt furent soustraits à la libre pâture aux Beni M'Guild. Ce processus de ponction sur les territoires des pâturages s'est poursuivi avec l'installation du ranch Adarouch²⁰ et le reboisement forcé de certains terrains collectifs²¹.

Les collectifs furent par ailleurs progressivement recensés en application du Dahir de 1919. Après enquête de délimitation, les terres cultivées furent exclues de la délimitation des terres collectives, ainsi que les friches dominant directement les champs, et les petits pacages collectifs des douars. Au total, n'étaient donc concernés que les grands pâturages non forestiers du jbel et de l'azaghrar. Ces zones d'espace furent donc légalement définies comme des pâturages sur lesquels toute appropriation privative était interdite, toute culture prohibée, toute construction en dure proscrite.

Au moment où l'accroissement démographique de la population contraignait les semi nomades à se convertir en agriculteurs, la délimitation des terres domaniales et des pâturages collectifs, fixa sans doute une limite aux défrichements inconsidérés, et à sa conséquence, l'érosion ; mais cette politique de conservation eut également pour conséquence de diminuer l'espace pastoral, dans le cas de mise en défens, et de pratiquement interdire l'extension des terres cultivées.

Le processus historique de peuplement de la région semble avoir été progressif et cette zone a exercé sur les différents individus ou groupe d'individus une attraction qui n'a pas manqué de créer des conflits qui sont encore ranimés parfois au gré des alliances et des différentes conjonctures (cf. rapport 4). Rappelons ici à nouveau que les grandes tendances évolutives dans leur globalité pour l'ensemble de la zone d'étude sont bien connues et se présentent de la manière suivante :

Sédentarisation; exode rural des petits éleveurs; développement d'une classe de gros éleveurs plus ou moins absentéistes et paupérisation rurale des petits et moyens éleveurs. Ces évolutions sont globalement les conséquences du développement de la modernité du Maroc avec tout d'abord les effets disruptifs de l'épisode colonial (qui n'a duré somme toute que 45 ans), puis l'évolution socio-politique du Maroc indépendant. Pour ces deux périodes, les facteurs déterminants sont également bien connus :

- Coupure des pasteurs de leurs parcours de plaine;
- Blocage de la mouvance socio-territoriale et de l'historicité tribale des groupes ;
- Instauration du Domaine et du Régime forestiers;
- Situations foncières restant légalement et dans les pratiques sociales confuses et à l'origine de tensions et de conflits sociaux,
- Ouverture timide à l'économie de marché et rapports "déséquilibrés" avec le colonat lors du protectorat; puis accélération de l'option du libéralisme économique débridé depuis les deux dernières décennies ;

²⁰ Rappelons que l'installation de la société privée King ranch dans le couloir des parcours collectifs d'été des Irklaouene de l'oued Adarouch fin des années soixante fut une opération de spoliation foncière d'envergure qui soustrait quelque 11 000 ha de parcours collectifs d'hiver et provoqua le déplacement d'agro-pasteurs qui furent installés dans la plaine d'El Hajeb. Cet épisode fit couler beaucoup d'encre à l'époque et le psycho-sociodrame des contribuables ayant droit n'est pas toujours apaisé comme on a pu le constater çà et là lors des entretiens de terrain de l'été 2003. Il semble par ailleurs que le modèle technico-économique présenté comme prometteur à l'époque dans les milieux autorisés ait fait long feu dans l'Adarouch, comme dans les quelques autres expériences étatiques ou privées similaires qu'il diffusa en plaine.

²¹ Cas du causse d'Ito en particulier, entre Azrou et le belvédère du paysage d'Ito.

Et enfin, depuis peu, l'option fondamentale de la décentralisation et de la participation démocratique au développement local, dans un contexte de déconcentration et de cloisonnement administratifs, de désengagement de l'Etat et de responsabilisation des populations et de leurs représentants, qui restent encore largement à améliorer à tous les niveaux territoriaux et à mettre en synergie avec cette option fondamentale.

De nos jours encore, cette région attire des éleveurs venus d'autres régions plus pauvres ou appauvries par les sécheresses successives (cas des fameux Ouled Khaoua). Mais aussi de néo-capitalistes urbains, ayant droit traditionnels ou non ayant droit, qui réinvestissent leur épargne dans des systèmes ovins extensifs aléatoires, dans l'impasse socio-territoriale et technico-économique, à la limite de la rentabilité financière dans certains cas (taux de complémentation structurels élevés), et/ou certaines années de sécheresse, hors l'Etat Providence et ses subventions d'aliment de sauvegarde, ce qui par contrecoup permet de maintenir une pression sur la forêt et les ressources naturelles.

Cependant cette sorte de "tautologie" évolutive, ce cercle vicieux économique-socio-politique, cache quelque peu, dans sa perception, une diversité de "points de départ" historiques locaux plus spécifiques des différents groupes socio-territoriaux de base sur tous les plans (socio-économiques, culturels et politiques), qui génère forcément des évolutions récentes, actuelles et potentielles encore plus diversifiées et plus diversifiantes. Force est de constater que malgré les projets, programmes, et actions interventionnistes de l'Etat passés et en cours ces dynamiques évolutives restent mal appréhendées, selon le degré de connaissance distanciée des espaces sociaux en continu et de leur prise en compte plus ou moins spécifique, la boîte à outils de l'approche participative et le type de participation socio-politique réellement visé et maîtrisable au-delà des discours d'intention. Tandis que parallèlement les collectivités locales, la société civile et les organisations professionnelles privées "auto-générées" restent très timides et peu fonctionnelles face à la volonté de désengagement et de décentralisation de l'Etat et de ses départements technico-administratifs. Cela conditionne, en dernier ressort, la réussite de tout projet d'aménagement et de développement local en général et celui des forêts et parcours collectifs en particulier.

1.4. DECOPAGE ADMINISTRATIF ET COLLECTIVITES LOCALES

1.4.1. DECOPAGE ADMINISTRATIF ET IDENTITES TRIBALES RESIDUELLES

La zone d'étude est située dans la province d'Ifrane, dans les cercles d'Azrou, et d'Ifrane. Le tableau ci-après donne le détail des unités d'encadrement administratif à l'intérieur des cercles : 5 annexes ou caïdats, 39 Machaïkha-s dont 6 urbaines en 2002 ainsi que le découpage communal, qui comprend 8 communes rurales depuis le nouveau découpage de 1992.

Il faut bien noter qu'en fait le découpage administratif ressort d'un découpage d'encadrement de la population, et non pas d'une mission première de contrôle d'espaces physiques. Aussi, on ne sera pas étonné de la difficulté qu'il y a à tracer les limites précises de ce découpage, compte tenu de l'imprécision des statuts fonciers, des pratiques et organisations sociales coutumières de l'utilisation de l'espace.

Si en principe les communes font l'objet d'une délimitation officielle, il n'en reste pas moins que ces limites communales, même si elles ont été formellement fixées, sont parfois objet de litiges entre les groupes sociaux, notamment sur les terrains à statut non consolidés, ou

maîtrisés (terres collectives de parcours mises en culture ou non, domaines forestiers ou terrains soumis au régime forestier théorique).

Le nombre des machiakhat-s (fraction administrative) est passé de 30 dont une urbaine en 1994 à 39 dont 6 urbaines en 2002. On remarquera que si le découpage des caidats s'appuie en gros toujours sur un découpage tribal historique figé par la colonisation, le découpage ethno-administratif par machiakhat à tendance lui aussi à se calquer sur le découpage des fractions de tribu qui sont au nombre de 22.

Les correspondances entre le nouveau découpage communal des communes des huit communes rurales et les anciens finages ethniques²² sont les suivantes :

- CR de Tizguite : tribus des Ait Sidi Abdelslam, des Ait Ourtindi et des Ait Hammad (confédération historique des Beni Mtir)
- CR Dayet Aoua : tribus des Ait Daoud Ou Moussa, Ait Idir, El Hajjaj (grande tribu historique idrisside plurilocale des Ait Serghouchen)
- CR Ben Smim : tribus Ait Faska, Ait Arfa du Tigrigra (confédération des beni Mguild)
- CR Tigrigra : Ait Hamou Ou Bouhou, A Yahia Ou Alla, A Khallou, A Kassou ou Radou, Ait Alla du Tigrigra (tribu historique des Irklaouen – confédération historique des beni Mguild))
- CR Timahdite : Ait Hcine Ou Hand, Ait Ben Hcine, Ait M'Hammed, Ait Ben Yaqoub (tribu des Ait Arfa du Guigou de la confédération des Beni Mguild)
- CR de Sidi El Mekhfi : tribu des Ait Ouahi ; tribus des Ait M'hammed ou Lahcen, des Ait Meroual (Beni Mguild)
- CR d'Aïn Leuh : tribu des Ait Mouli (Beni Mguild)
- CR d'Oued Ifrane : Ait Meroual, Ait Mouli, Ait Lias (tribu des beni Mguild)

La comparaison de ce découpage administratif aux documents cités à la note ci-dessous permet de faire les comparaisons suivantes :

(i) En ce qui concerne les Beni Mtir de la nouvelle CR de Tizguite, le recensement de 1936 pour les B. Mir du Sud (sous l'autorité du Caïd Driss Ou Raho à l'époque) comptait au total 5 fractions "ethniques", toutes sans habitat fixe ;

²² D'une façon générale, l'analyse fondamentale de ces correspondances (concordance ou pas selon les régions) et des structures et organisations sociales spécifiques de l'espace peut être faite par une approche comparative du recensement de 1936, des cartes disponibles dans le travail de Beudet (1969) et le rapport BCEOM/SECA sur le Parc National d'Ifrane (1994). On remarquera que le découpage communal en 1969, pour les 2 CR d'Irklaouen et d'Aïn leuh des B. Mguild du Nord concordait avec les sous-confédérations (Ait Sgougou et Ait Abdi) ou avec des agrégats tribaux (CR d'Irklaouen) qui englobaient pour chaque groupe ethnique à différents niveaux les finages ethniques étirés N-W/S-E "à cheval" sur les causses, les hauts-plateaux montagnards et l'azaghar (plateau d'altitude de quelque 1000 m inférieure prolongation orientale du plateau central marocain et de l'affleurement du socle primaire, mais situé encore au-dessus de la plaine de Meknès et du Saïs), et les doubles, voire triples terroirs des groupes ethniques (Jbel et haut-plateau, piémont-azaghar). Cette cohérence a été quelque peu modifiée par le nouveau découpage communal de 1992 soit transversalement (cas précité des 2 terroirs Jbel- Azaghar des Ait Lias), soit longitudinalement séparation de l'ex CR d'Irklaouen entre les deux nouvelles CR de Ben Smim et de Tigrigra (coupant à première vue certains finages de fractions établis sur le piémont ou l'azaghar sans avoir de territoire de montagne: cas peut-être des Ait Alla et des Ait Ameur Ou Ali notamment).

(ii) Les Aït Serghouchen d'Imouzzer sont constitués par trois machiakhat-s : Ait Daoud ou Moussa, El Hajjaj et Aït Iddir. Dans le recensement de 1936 parmi les 6 fractions "ethniques" répertoriées comme composant les Aït Seghrouchen d'Imouzzer on retrouve le nom des deux fractions Aït Iddir et El-Hajjaj pour lesquelles 7 "douars ethniques" étaient identifiés dont le douar Aït Daoud du Moussa ayant donné le nom, comme cela est souvent le cas, à la machiakhat actuelle.

(iii) En ce qui concerne les 7 "fractions" actuelles des Irklaouen des deux nouvelles CR de Ben Smim et de Tigrigra on retrouve 6 mêmes noms de fractions répertoriées et cartographiées par Beaudet en 1969. Par contre le recensement de 1936 ne répertoriait que 6 fractions (dont on retrouve les noms en tant que telles en 1969 et en 1993) plus le ksar-zaouïa. Ben Smim, devenu fraction chez Beaudet en 1969, et machiakhat en 1994, tandis que les Ait Khalou n'y figurent pas. Rappelons que les 6 fractions recensées en 1936 étaient toutes sans habitat en dur permanent. Le recensement de 1982 dénombrait pour la CR d'Irklaouen 64 douars administratifs pour 4 machiakhat regroupant les 6 puis 8 fractions historiques alors que celui de 1994 n'en recense plus que 7.

(iv) En ce qui concerne les Arfa du Guigou les quatre machiakhat de la CR Timahdite ont le même nom que les 4 fractions "ethniques" recensées en 1936 et qui constituaient (et constituent sans doute toujours l'ensemble de la tribu des Arfa du Guigou sans distinction de "douars" ou d'habitat permanent à l'époque. Le recensement de 1982 dénombrait 22 douars administratifs pour ces 4 fractions et celui de 1994 en dénombre 26.

(v) En ce qui concerne les Aït Abdi, il y a lieu de préciser que cette entité était dans l'ensemble une "super-tribu" ou "sous-confédération" qui comprenait en fait 5 tribus historiques²³ réparties entre la zone d'Azrou-Ain Leuh et la Haute Moulouya où elles sont encore représentées actuellement. Ces 5 tribus, font partie désormais des nouvelles CR de Sidi El Mokhfi, d'Aïn Leuh et de Oued Ifrane. Il semblerait, à première vue, en comparant les cartes des finages ethniques de Beaudet (1969) que les correspondances entre le nouveau découpage communal des communes de Sidi El Mokhfi, d' Aïn Leuh, d'Ouae Ifrane et les anciens finages ethniques soient les suivantes :

- Pour la tribu des Aït Ouahi ; on retrouve à la fois dans le recensement de 1936, dans le document de Beaudet (1969) et dans le recensement de 1982, toujours les deux mêmes noms de fractions "ethniques", puis de machiakhat (Aït Ouahi lchen et Aït Ouahi Lahrar). Ce qui indique une certaine cohésion identitaire et résistance socio-territoriale de cette tribu et de ses sous-unités ethniques. Le recensement de 1982 répertoriait respectivement 10 et 4 douars administratifs pour ces deux machiakhat-s, tandis que le recensement de 1936 identifiait 3 qasbas pour chacune de ces deux fractions.
- Concernant les Ait M'hammed ou Lacen, on retrouve chez Beaudet (1969) comme dans le recensement de 1936 les deux fractions du découpage administratif de 1994, les Ait Ali ou Lacen et les Ait Othman ou Lacen (tous nomades sans aucune qasba ni ksar en 1936).
- Concernant les Ait Mouli, dans le document de Beaudet (1969) comme dans le recensement de 1936 on retrouve 3 fractions lhadrane, Ait Azouz, Zaouia Ifrane, Aïn Leuh étant considéré comme une fraction plus une nouvelle fraction administrative (Souk et had). Dans le recensement de 1982, on retrouvait à nouveau 4 machiakhat du même nom, le nom de la fraction Aïn Leuh ayant disparu. En plus de la zaouia d'Ifrane le recensement de 1936 dénombrait 4 qasbas chez les Ait Azouz, et 2 chez les lhadrane.
- Concernant les Ait Meroual Beaudet citait 3 fraction ethniques : Ait Haddou Ou Ali, Ait Sidi Yahia Ou Youssef (L'Mrabatine) et Ait Boubker, tandis que le recensement de 1936 en dénombrait 4 : les mêmes plus la fraction ldlouine qui

²³ Les références sont celles de Beaudet (1969) et du recensement de 1936.

réapparaît comme en machiakhat dans le nouveau dsécoupage actuel (cf. tableau de synthèse du découpage ethno-administratif). En 1936 les 4 fractions étaient répertoriées comme nomades sans habitat fixe de type qasba ou ksar.

- Concernant les Ait Lias le recensement de 1936 comme l'étude de Beudet indiquait 3 fractions ethniques : Ait Ahmed Ou Nasser, Ait Sidi Moussa et Ichouaen toutes trois nomades sans qasba ni ksar en 1936.

Tableau n° 20 - DECOUPAGE ADMINISTRATIF, COMMUNES RURALES ET CORRESPONDANCES TRIBALES

Cercle ou Bachalik	Caïdat	CR	Machiakhat 2003 (fractions administratives)	Machiakhat 1994 (fractions administratives)	1 - Fédération de tribus ou tribu	2 - Tribus ou fractions de tribu	
Bachalik d'Ifrane	Tizguite	Tizguite	Zaouit Sidi Abdeslam	Ait Sidi Abdeslam	Beni Mtrir du Sud	Zaouit Sidi Abdeslam	
			Ait Ourtindi	Ait Ourtindi		Ait Ourtindi	
			Ait Hammad Dghagh & Ait Hammad Riba (2)	Ait Hammad Dghagh & Ait Hammad Riba (2)		Ait Hammad	
	Dayet Aoua	Dayet Aoua	Ait Daoud Ou Moussa	Ait Daoud Ou Moussa	Ait Seghrouchen d'Imouzer	Ait Daoud Ou Moussa	
			Ait Idir	Ait Idir		Ait Idir	
			El Hajjaj	El Hajjaj		El Hajjaj	
	Irklaouen	Bensmim	Ait Faska	Ait Faska	Beni Mguild - Irklaouen du Tigrigra	Ait Faska	
			Ait Arfa du Tigrigra	Ait Arfa		Ait Arfa du Tigrigra	
		Tigrigra	Ait Hamou Ou Bouhou	A Amar Ou Ali		Ait Hamou Ou Bouhou	
			Ait Yahia Ou Alla - Ait Kassou Ou Haddou	Ait Yahia Ou Alla		A Yahia Ou Alla A Khallou	
			Ait Alla du Tigrigra	Ait Alla - Ait Faska		A Kassou ou Radou Ait Alla du Tigrigra	
	Timahdite	Timahdite	Ait Hcine Ou Hand	Ait Hcine Ou Hand	Beni Mguild - Ait Arfa du Guigou	Ait Hcine Ou Hand	
			Ait Ben Hcine	Ait Ben Hcine		Ait Ben Hcine	
			Ait M'Hammed	Ait M'Hammed		Ait M'Hammed	
			Ait Ben Yacoub	Ait Ben Yacoub		Ait Ben Yacoub	
			Timahdite Centre				
	Azrou	Sidi El Mokhfi	Ait Ouahi Lehrar	Ait Ouahi Lehrar	Beni Mguild - Ait Abdi	Ait Ouahi	
			Ait Ouahi Ichen	Ait Ouahi Ichen			
			Ait Othman Ou Lahcen	Ait Othman Ou Lahcen		Ait M'hammed Ou Lahcen	
Ait Ali Ou Lahcen			Ait Ali Ou Lahcen				
Ait Taleb							
Lamrabitine (A Sidi Yahia Ou Youssef)			Lamrabitine	Ait Meroual			
Ait Haddou Ou Ali			Ait Haddou Ou Ali - Idlaouine	Ait Ouahi ?			
Idlaouine				Ait M'hammed Ou Lahcen ?			
Sidi Addi Centre			Ait Ouahi Lehrar				
Al Baqria centre			Ait Othman Ou Lahcen				
Ain Leuh			Ihadrane	Ihadrane		Ait Mouli	
			Ait Azzouz	Ait Azzouz			
		Ait Moussa					
		Ain Leuh Centre 1	?				
Oued Ifrane		Ait Boubker	Ait Boubker	Ait Meroual			
		Souk El Had	Souk El Had	Ait Mouli			
		Zaouiat Ifrane	Zaouiat Ifrane				
		Ait Ahmed Ou Nasser	Ait Ahmed Ou Nasser				
		Ichouaen	Ichouaène	Ait Lias			
		Ait Sidi Moussa					
Ait Sidi Moussa Ou Lias		Ait Sidi Moussa					
Nb d'unités		5	8	39 dont 6 "urbaines"	30 dont 1 "urbaine"	5	22

1.4.2. LES COMMUNES RURALES

A l'occasion des élections communales de 1992, un nouveau découpage communal a été mis en place au Maroc, dans l'optique d'une de ces options fondamentales du pays celle d'aller de l'avant en matière de décentralisation et de participation des collectivités locales aux politiques publiques et aux aménagements locaux du territoire. Mais aussi par nécessité d'adaptation de l'Autorité Locale à l'expansion démographique globale et urbaine d'une part, et selon le jeu des nouveaux enjeux politiques locaux et des découpages électoraux liés d'autre part. Ce découpage s'est traduit par une multiplication du nombre de communes et pour la zone qui nous concerne les communes rurales sont passées de 5 à 8. La définition institutionnelle des communes, leur rôle, responsabilités et mode de fonctionnement sont régis par le Dahir de 1976 portant loi sur l'organisation communale et les attributions des communes rurales en matière de gestion de l'espace et des ressources naturelles de leur territoire, mais aussi de développement économique et social

Leur principale attribution concerne la définition du plan économique et social conformément aux orientations et objectifs retenus par le plan national, l'organisation des actions de développement et des services publics communaux ainsi que de leur gestion et surtout la décision, dans les limites attribuées par la loi, des conditions de conservation, d'exploitation et de mise en valeur du patrimoine forestier. Toutefois, un point important reste posé. Si la commune joue désormais un rôle fondamental dans la gestion du patrimoine forestier communal, pour autant que son statut juridique soit clairement admis dans les faits, elle ne s'est pas vue attribuer de rôle dans la gestion des terres collectives, ce qui peut limiter d'autant son rôle en matière de développement agro-pastoral

L'encadrement local des populations se fait à travers le système des chioukh et des moqqaddemim qui, rémunérés par le Ministère de l'Intérieur, sont sous l'autorité du caïd de l'annexe correspondante, dépendant elle-même d'un cercle. Dans le cadre du découpage communal de 1992, on peut retrouver un ou plusieurs chioukh par commune.

1.4.3. L'ADMINISTRATION FORESTIERE

La DREF du Moyen Atlas Meknes représente l'Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols au niveau de la Région. Ces attributions concernent tout particulièrement l'organisation de la production forestière, la valorisation et la commercialisation de la production forestière, la mise en valeur des terres à vocation forestière par le reboisement, la gestion du domaine privé forestier de l'Etat et la protection des ressources naturelles, l'application de la législation et de la réglementation du domaine forestier.

Le Service Provincial des Eaux et Forêts d'Ifrane, représente la DREF du Moyen Atlas au niveau de la Province. Ce service est composé de trois Centre de Développement Forestier (CDF) avec à leur tête un ingénieur des Eaux et Forêts (Azrou, Ain Leuh, Timahdite), et d'une brigade de chasse à Ifrane. Il gère également une station de pisciculture, deux pépinières.

Le SPEF d'Ifrane a la responsabilité de quelque 122 965²⁴ ha de forêts, répartis en une douzaine de massifs où dominant nettement le chêne vert et le cèdre. La gestion du futur Parc Naturel d'Ifrane est également de son ressort.

²⁴ Carte d'occupation du sol, Groupement SOGREAH/TTOBA 2004.

1.4.4. L'ENCADREMENT AGRO-PASTORAL

L'encadrement agro-pastoral est classiquement du ressort de la DPA d'Ifrane avec ses services sectoriels habituels ; le Service de la Production Agricole (SPA), et les Centres de Travaux (CT) dépendants ; le Service Vétérinaire (SV) et le Service des Aménagements (SAM) ex-service de l'Équipement Rural.

Il existe deux Centres de Travaux qui furent qualifiés de CT pilotes dans les années 90 car ils étaient organisés et budgétés dans le cadre du Plan Directeur de la Vulgarisation Agricole. Ces CT ont une autonomie financière et sont de ce point de vue indépendants de la DPA. A côté de ces deux CT on trouve les annexes du Service de l'Élevage de la DPA.

Le rôle des CT ; lesquels sont les héritiers de l'ancien « Paysannat » créé sous le protectorat pour encadrer les agriculteurs est très limité. Le manque de moyens humains et matériels fait que leurs actions se sont souvent cantonnées à la livraison des intrants au détriment de la vulgarisation.

1.4.5. L'ENCADREMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES

La représentation du Ministère du Tourisme de la Province d'Ifrane se fait par l'intermédiaire du Délégué Provincial basé à Ifrane. La délégation est réduite à un délégué et deux adjoints. Elle dispose de très peu de moyens pour l'animation des professionnels du tourisme, les actions de promotion hors de la Province, pour l'accueil et la prise en charge des visiteurs. Le siège de la délégation abrite également le local d'un Syndicat d'Initiative.

1.5. STRUCTURES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES DE L'ESPACE

1.5.1. REPERES ANTHROPOLOGIQUES ET MORPHOLOGIES SOCIALES DE L'ESPACE

1.5.1.1. L'INDIVIDU ET SES SPHERES IDENTITAIRES

En deçà des références identitaires larges de nationalité, de religion, et de berbérophonie, l'individu s'identifie et est identifié bien entendu, comme dans tous les pays du monde, par rapport à des critères socio-biologiques objectifs de sexe, d'âge, de couleur de peau, de filiation au premier niveau. Les critères de sexe et d'âge sont discriminatoires pour sa condition sociale, ses pratiques d'espace et ses niveaux de responsabilité. **Sa filiation identitaire ou parenté sociale est défini agnatiquement par rapport à la lignée male ou patrilignage, secondairement par rapport au patrilignage de sa mère. C'est sur ces bases structurelles et structurales de références que s'effectue le système anthropologique de reproduction familiale et des interdits de mariage ou au contraire de mariage préférentiel, d'affinités et de liens sociaux élémentaires qui se projettent en partie sur l'occupation et la gestion sociale de l'espace et des territoires. Dans ces conditions on ne s'étonnera pas de l'importance fondamentale que revêt la connaissance et la prise en compte de la structure lignagère élémentaire, ses géométries et fonctions variables dans l'espace et le temps pour un tel projet, dans ses dimensions participatives, de communication sociale représentative, et partenariales.** (cf. ci-après § 1.5.1.3 et annexe intitulée " Fractionnement ethno lignager de détail)", ainsi que le tableau 20 ci-après concernant la structuration ethno-lignagère de la population).

Mais il faut bien retenir que, du point de vue de la théorie socio-politique et de l'anthropologie culturelle, entre les niveaux identitaires larges et les niveaux rapprochés projetés sur l'espace, interviennent d'autres niveaux identitaires correspondant à un sentiment d'appartenance²⁵ à des espaces sociaux plus qu'à des identités directes par rapport à des espaces et des territoires physiques. Ces espaces, catégories ou groupes sociaux ont bien sur des projections sur des espaces physiques ou terroirs à statut foncier variable, terrains irrigués, collectifs en cours de melkisation, parcours pastoraux, terres collectives, domaines forestiers délimité etc... Ainsi on peut se réclamer tour à tour d'être le fils de X, de tel lignage, de tel "douar", de telle localité, de telle tribu historique, mais aussi maintenant du territoire de telle commune. Tout dépendra du lieu, du moment, des interlocuteurs, des espaces physiques signifiés et des enjeux économiques, sociaux, culturels implicites. Il faut retenir à ce propos que dans cette société d'inter connaissance l'espace est cloisonné socio juridiquement par des consensus sociaux sous tendus par des rapports de force et des lignes de tension politiques permanents et non pas par des bornes physiques²⁶.

1.5.1.2. LE FOYER-EXPLOITATION

Le foyer (sous entendu foyer exploitation) constitue le premier pallier de l'organisation sociale structurelle. Cellule familiale de base et unité de production de reproduction et de consommation, le foyer constitue l'unité socio-économique solidaire élémentaire avec un chef de foyer, centre de décision principale et des liens familiaux forts.

Si l'occupation, l'utilisation et la gestion de base de l'espace et des ressources naturelles s'exercent en dernier ressort par les foyers, elle ne se fait pas pour autant de manière anarchique. Les rapports des foyers exploitations à l'espace sont régis par un ensemble de règles et de relations sociales selon les différents types et statuts d'espaces, leurs usages et les degrés de cohésion sociale correspondants. Différents niveaux territoriaux sont ainsi mis en jeu : (i) le territoire privatif du foyer ; (ii) la gestion collective villageoise et lignagère de l'eau d'irrigation ; (iii) les territoires d'usage collectifs pastoraux de la communauté sociale territoriale (lignage ou fraction) ; (iv) les territoires d'usage collectifs pastoraux ou sylvo pastoraux (fraction, tribus) ; (v) les territoires d'usage collectifs historiques tribaux ou inter tribaux.

Un des thèmes importants de la sociologie de la famille est de discerner l'importance relative de la famille nucléaire (foyer à un ménage) par rapport à la famille élargie ou composée (foyer à plus d'un ménage), à ne pas confondre dans ce dernier cas avec le **lignage** (cf. ci-après) qui est identifié comme un groupe familial de parenté plus ou moins rapproché, plus ou moins invoquée et qui se compose de plusieurs foyers autonomes en relation de solidarité socio-économique forte et de parenté sociale agnatique rapprochée.

1.5.1.3. LA STRUCTURE LIGNAGERE ELEMENTAIRE

Le lignage ou plus exactement le patrilineage, exprime le lien de parenté agnatique (filiation par les mâles) le plus large mémorisé par le groupe familial composé de plusieurs foyers sur plusieurs générations. Mais on sait aussi que si on remonte à un passé plus lointain, que bon nombre de lignages « sont venus d'ailleurs, un jour », alors que d'autres préexistants et dont l'intégrité a été préservée se réclament d'une filiation prestigieuse, ainsi la Zaouia Ifrane a pour fondateur Moulay Mohamed ben Abdelwahed, descendant d'une lignée prestigieuse de chorfa Alaouites du Tafilalet, fut appelé vers le milieu du XVIIe siècle par la tribu des Ait Isker qu'une maladie décimait. La zaouia ainsi fondée, fut respectée par les envahisseurs Beni M'Guild. Ici comme ailleurs, il y a une certaine

²⁵ Pour reprendre le concept khaldounien d'assabiya.

²⁶ Qui se réajustent dans le temps et s'aident bien sûr des repères naturels.

constance historique dans les ethnonymes et les morphologies tribales, l'allochtonie est une des lois fondamentales de la morphologie tribale, c'est ce qui a sans doute amené Jacques Berque à souligner que « les contenants ont présentés une certaine permanence depuis le XIIIe siècle jusqu'au moins la première moitié du XXe siècle, tandis que les contenus ont été brassés démographiquement en permanence²⁷ »

Au-delà d'une identité " biologique " commune réelle ou invoquée, et d'un sentiment de "fraternité" rapprochée par une descendance commune, le lignage reste le plus souvent le niveau de référence pour la gestion de certains droits ou pratiques d'usages collectifs : droits d'eau sur les sources, et les formes d'entraide ou de travail d'intérêt collectif : **tiwizi**, (travaux agricoles de construction ou d'entretien divers : *seguia*, *chemin..*), **adwal**, (prêt d'attelage entre agriculteur), **tawala** (surveillance à tour de rôle du troupeau bovin), etc. C'est aussi le maillon de base incontournable autour duquel la société rurale communique et se représente socio-politiquement par rapport à la société englobante.

Lors de la mission de terrain une enquête systématique et nominative des lignages par douars ethnique RGPH 94 a été effectuée pour vérifier l'existence et la constance de la structure. Ainsi que le résume le tableau ci-dessous, 437 lignages mineurs ont été identifiés et la taille moyenne du lignage pour la zone d'étude est de 27 ménages (15 foyers-exploitations). Les fourchettes de variation des tailles de lignage par fraction peuvent être importantes, elles vont de 4 à 29 pour les Ait Daoud ou Moussa des Ait Seghrouchen, de 4 à 75 pour les Ait Arfa du Tigrigra des Beni M'Guild, de 2 à 43 chez la Ait Meroual (cf. tableau ci-joint). Les petits lignages sont soit des immigrants relativement récents, soit des lignages anciens réduits par l'exode rural ou par un manque de dynamisme démographique. Les gros lignages quand ils ne le sont pas trop sont la marque de vitalité de cette structure coutumière, souvent de présence ancienne, d'aisance originelle relative. Parfois les lignages ont des tailles inhabituelles comme chez les Ait Ben Sbâa des Ait Hammad qui atteignent 102 foyers par lignage et qui sont en fait un groupement hétérogène essentiellement originaire des chorfas de Marrakech et d'étrangers venus surtout de Taounat, Taza, Taourirt.

La plupart des lignages sont représentés dans plusieurs localités, contrairement aux Berbères du Haut Atlas, ils peuvent même cohabiter avec d'autres à l'exemple de la fraction Ait Daoud ou Moussa dont on retrouve les 16 lignages majeurs dispersés dans 7 douars.

1.5.1.4. MORPHOLOGIES TRIBALES ET FRACTIONNEMENT ETHNO-LIGNAGER SUPERIEUR

La tribu pour les groupes qui la composent, se définit presque invariablement par cette nombreuse descendance d'un aïeul souvent mythique que le temps et l'imaginaire de ses membres ont fini par auréoler de vertus guerrière, d'exploits ou de ses qualités rares si recherchées au sein de ces sociétés : hospitalité, courage, sens de l'honneur et du sacrifice, sentiment d'appartenance « *assabiya* ». Cette définition ne correspond évidemment pas à la réalité complexe du fait tribal qui loin de constituer une organisation fermée est une organisation dont les dimensions s'élargissent ou se rétrécissent en fonction de l'étendue du pouvoir, des compétences et des stratégies que le groupe est en mesure de mener.

²⁷ J. Berque, « Les structures sociales du Haut Atlas », PUF, Paris, rééd 1978

Tableau n° 21 - STRUCTURATION ETHNO LIGNAGERE DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DES 8 COMMUNES RURALES DE LA PROVINCE D'IFRANE

1 - Fédération de tribus ou tribu	2 - Tribus ou fractions de tribu	3 - Fractions ou sous-fractions de tribu	4 - Sous fractions ou lignages majeurs	Douars RGPH 1994	Nb de lignages mineurs	Nb de ménages/ lignage mineur	Estimation population 2002	Estimation nb de ménages 2002	Nb de douars RGPH 94	Nb de localités PAGER 2002	
Beni Mtir du Sud	Zaouit Sidi Abdeslam			Zaouit Sidi Abdesslam (Chef Lieu)	4	59	1247	234	1	1	
	Ait Ourtindi	Izaroual	4	Izaroual	10	11	2265	317	3	3	
		Oukssassène	3	Ikssassen	10	15					
		A Tamou		Ait Tammou	5	11					
	Ait Hammad	Ait Ameer Ou Aïssa	3		Ait Ameer Ou Issa Adghar+ Ait Hassou Adghar + A Lahcen ou Brahim+ Ait Daoud ou Moussa+ Ait Ameer Ou Issa Ribaa+ Ait Hassou Ribaa+ A Lahcen ou Brahim Ribaa+ Ait Ben Sbaa	3	71	2090	320	8	13
		Ait Hassou	3			6	14				
		Ait Lahcen Ou Brahim	3			6	39				
		Ait Daoud Ou Moussa				3	23				
		Ait Ben Sbaa				2	102				
	Ait Seghrouchen d'Imouizzer	Ait Daoud Ou Moussa	A Ali Ou Meziane		Ait Ali ou Meziane	4	11	1002	209	6	6
A Hamou ou H'Saïne			Ait hammou Ou H'Ssein		2	29					
A Boumeziane			Ait Bouziane		2	16					
A Meziane			Ait Maziane		2	15					
A Amar			Ait Amar		3	4					
Ihnouchène			Ihanouchene		3	12					
Ait Idir			A Belkacem Ou Abderrahmane			Ait Belkassem Ou Abderahmane	4				
		A Said Ou Abderrahmane	Ait Said ou Abderahmane	4		49					
		A H'Saïne	Ait Hssein	4		49					
		A Arfa	Ait Arfa	4		23					
		A Hamou ou Idir	Ait Haddou ou Idir + Ait Said ou Idir	3		23					
El Hajjaj		A Hadou L'Hajjaj		Ait Haddou	4	43	2482	469	5	8	
		A Hammou		Ait Hammou	3	11					
		A Rahou		Ait Rahou	4	32					
		A Youssef		Ait Youssef	3	24					
		A M'Hamed		Ait M'hamed	3	21					

1 - Fédération de tribus ou tribu	2 - Tribus ou fractions de tribu	3 - Fractions ou sous-fractions de tribu	4 - Sous fractions ou lignages majeurs	Douars RGPH 1994	Nb de lignages mineurs	Nb de ménages/ lignage mineur	Estimation population 2002	Estimation nb de ménages 2002	Nb de douars RGPH 94	Nb de localités PAGER 2002
Beni Mguild - Irklaouen du Tigrigra	Ait Faska	A Taleb Ou Saïd (A Faska)		A Azzouz+ A Lachen+ Ben Bouhou+A Lhoucine+A Mohamed ou Saïd+ A Mimoun+ A Akki+ Qsar Sidi Lharrat+A Bouziane+ Med A Haddou+A Aziz+A Ben Oma+A Ali ou Hammou+ A Hammou ou Hmad+A Saïd+ A Lachen ou Med + A Ben Aneur	15	35	2821	527	17	20
		[A Yacoub]		Population des deux douars comptabilisée comme en 1994 avec Ait Alla du Tigrigra						
		[A Moussa Addi]								
	Ait Arfa du Tigrigra	A Ali Ou Yacoub		Ait Ali Ou Hammou	4	37	2857	523	4	7
		A Taleb Akka		Ait Taleb Akka	4	14				
		A Amar		Ait Aneur Mcharmou	4	4				
		Zaouit Bensmim		Zaouit Bensmim	4	75				
	Ait Hamou Ou Bouhou	A Amar Ou Ali		A Haddou Rahou+ A Khaoui ou Ali+ A Laasri+ A Haddou ou Kassou+ A Ikhlef ou Ali + Qasbat A Aneur ou Ali	5	66	4024	732	17	25
		A Aïssa		A Aïssa+ A Messaoud+ A Saïd Bouhou+ A Youmour+ Qasbat A Ain Aghbal	4	40				
		A Benattou		A Rahou ou Hammou+ Ait Zinab+ A Abdellah+ Ait Akki+ A Bouras+ Qasbat A Ben Attou	5	48				
A Yahia Ou Alla	A Yahia Ou Alla		Qasbat A Yahia ou Alla + A Saleh+ A Mimoun+ ljanaten+ A Omar	3	[208]	4353	846	16	16	
	A Khallou		A Ben Yahia + A Alla + A Ben Ali + A Rahhou	4	8					
	A Kassou Ou Haddou		Qasbat A Amar+ Qasbat Hachada+ lassouten+ A Hammou ou Mimoun+ A Amar ou Qassou+ A Alla ou Issa+ A Saada	5	38					
Ait Alla du Tigrigra			Zayane+ Iharoujen+ A Hammou+ A Boukbar+ A Aneur + A Ben Ali+ A Cheikh+ Lamrabteine+ A ou Ali+ A Tizi+ A Moussa Addi+ A Yaagoub	10	25	1393	250	12	13	
Beni Mguild - Ait Arfa du Guigou	Ait Hcine Ou Hand	A Bouhou	3	A Ben Kassou+ A Moussa+ A Brahim+ A El Ghazi+ A Bouraoud	10	15	1664	265	7	7
		A Aïssa Ou Lahcen		Qsar Taaliit	3	19				
		A Fatkhaoui		Ait Fetkhaoui	4	14				
	Ait Ben Hcine	A Hamou		Ait Hamou + Ait Ben Alla	3	26	1481	241	4	5
		A Saïd Ou Haddou		Karast	3	32				
		A Belaïd		Toumiat	2	34				
		A Saïd Ou Amar		Ait Saïd Ou Aneur	7	16				
	Ait M'Hammed	A Youssef		Ait Youssef	4	18	1985	316	4	4
		A Ghanem		Ait Ghanem	4	30				
		A Hamoujane		Ait Hamoujane	4	3				
		A Kassou		?	2	?				
	Ait Ben Yacoub	Lamrabitine	1	A Aïssa Lamrabitine+ Ighzafen+ A Haddou+ A Brahim	6	21	2076	346	11	11
A Kassou		A Kassou		4	12					
A Bouatiya		2	Ait Ali Oughahi+Ait Saada	5	8					
A Ben Yacoub			Boudraa+Ait Saïd +Ait Aziz+Ait Abdi	3	44					
		Petit centre urbanisé de Timahdite - Populations diverses								

1 - Fédération de tribus ou tribu	2 - Tribus ou fractions de tribu	3 - Fractions ou sous-fractions de tribu	4 - Sous fractions ou lignages majeurs	Douars RGPH 1994	Nb de lignages mineurs	Nb de ménages/ lignage mineur	Estimation population 2002	Estimation nb de ménages 2002	Nb de douars RGPH 94	Nb de localités PAGER 2002	
Beni Mguild - Ait Abdi	Ait Ouahi	A Saïd		A Ali ou Aïssa+ A Bouhadran+ A Saïd ou Aïssa+ A Youssef+ A Hssine+ Lemrabtiyine	3	16	838	148	6	6	
		A Youssef			3						
		Azdoudène			3						
		A Mohamed Ou Aziz		A Ben Aziz+ A Alla+ A Ali+ A Ben Youssef	4	23					
		A Jilali			A Bouhou+ A Rabha+ Ikhamazen+ A Fatouma	4					66
		A Haddou Ou Aziz				Ait H'Haj + A Ali ou Hammou					3
	Ait M'hammed Ou Lahcen	A Ben Aneur		Ait Ben Amar	4	12	1238	204	5	5	
		A Mansour			Ait Mansour	3					12
		A Tajer			Ait Tajer	1					51
		A Ouahi Ou Lahcen			Ait Ouahi Ou Lahcen	2					6
		A Haddou Ou Saïd			Ait Haddou Ou said	4					15
		A Belaïd			3	Ait Hammou Ou Belaid + Ait Mhmed + Ait Ounasser	8	9			
		Idraouiye	2	Idraouine + Ait Kassou	5	15					
		A Lahcen		Ait Et Taleb	2	6	1194	193	6	7	
		A Amar			2						
		A Brourou			2						
	A Akka Ou Ahmed	2									
	Ait Meroual	A Ali Ou Aziz		Ait Haddou ou Brahim+ Ait Alla Ouaziz+ Ait Issa+ Ait Bouazza	4	43	1992	341	8	14	
		Iougharène			2	A Akki+ Ifroukhan+ Ikhayatane+ A Akka					8
		A Abdelkhalek		Ait Abdelkhaleq	4	17	1296	238	11	11	
		A Raho Ou Lahcen		Ait Rahou Lahcen	2	21					
		A Ichou Ou Alla		Ait Ichou ou Alla	2	5					
		A L'Haj		Ait Lhaj	2	4					
		A Hcine		Ait Hcine	2	2					
		A Haddou		A Haddou	3	5					
		A Ben Haddou		A Ben Haddou	3						
		A Akka Ou Ahmed		A Akka Ou Ahmed	2						
		A Moussa Addi		A Moussa Addi	3						
		A Maâzouz		Ait Mazouz	2	7					
		A Rahou Ou Bouziane		Ait Rahou Bouziane	4	10					
Ait Ouahi ?		Petit centre urbanisé de Sidi Addi - Populations diverses									
Ait M'hammed Ou Lahcen ?	Al Baqria centre						1908	327		5	
Ait Mouli	lassamène		lassamen	4	39	3068	565	5	14		
	A Chaou Youssef			Ait Ichou Ou Youssef	6					20	
	A Ichou Ou Ali			Ait Ichou ou Ali	3					32	
	A Ali			A Ali	4					15	
	A Bgha			Ait Bgha	4					34	
	A Daoud	2	Ait Daoud	9	8	969	165	2	2		
	A Ben Aneur		Ait Ben Amer	6	15						
	A Moussa		Ait Moussa	7	23	928	159	1	7		
Centre urbain d'Ain Leuh - Populations diverses											

1 - Fédération de tribus ou tribu	2 - Tribus ou fractions de tribu	3 - Fractions ou sous-fractions de tribu	4 - Sous fractions ou lignages majeurs	Douars RGPH 1994	Nb de lignages mineurs	Nb de ménages/ lignage mineur	Estimation population 2002	Estimation nb de ménages 2002	Nb de douars RGPH 94	Nb de localités PAGER 2002
Beni Mguild - Ait Abdi	Ait Meroual	A Boukhriss		Ait Boukhriss	3	22	3120	517	7	13
		A Ben Hammou		Ait Hammou	2	13				
		A Bensaïd		Ait Ben Said	3	11				
		A Benalla		Ait Ben Alla	4	31				
		A Ouaziz		Ait Ouaziz	3	26				
		A Omar Ou Ali		Ait Amar Ou Ali	3	23				
		A Chrat		Ait Chrad	3	29				
		Ait Mouli		Petit Centre urbanisé de Souk El Had - Populations diverses						
		Zaouit Ifrane		Zaouiat Ifrane	4	60	1210	238	4	9
	Ait Lias	A Bouziane		Ait Bouziane	4	14	1766	315	6	13
		A Nasser		Ait Nacer	4	11				
		A Ben Haddou		Ait Ben Haddou	2	23				
		A Saïd		Ait Ouaziz	3	15				
		Idkhissane		Idkhissen	2	42				
		A Ouâda		Ait Ouada	2	20	815	155	3	8
		A Bensaïd		Ait Ben Said	2	32				
		A Ali Ou Yahia		Ait Ali Ouhia	2	25				
		A Omar Ou Hamou		Ait Amer Ou Hammou	2	21	1871	353	2	16
		A Ali		Ait Ali	3	50				
		A Iâtijane		Iatijane	3	22	733	114	5	1
		A Lahcen		Ait Lahcen	3	4				
		A Raho		Ait Rahhou	3	7				
		A Sidi Hamou		Ait Sidi Hammou	3	13				
A Ben Aneur		Ait Ben Amar		2	11					
A Moussa Ou Ahmad	Ait Moussa Ou Hand	1	12							
5	22	110	31	203	437	27	67120	11926	203	302

La tribu peut être définie comme une communauté d'intérêts acquis et/ou à défendre, d'avantages nouveaux à réclamer. Ces avantages ou intérêts ne sont en général clairement perçus ou formulés qu'à l'instant même où ils sont mis en cause, au moment où les membres du groupe se sentent privés ou menacés dans ce qu'ils considèrent comme étant leur droit, ce droit étant ici le résultat des pratiques sociales antérieures consacrées par la loi coutumière l'**orf**, et réciproquement acceptés, droit de pacage, de passage, de protection... Toute atteinte de l'extérieur ou de l'intérieur à ces intérêts déclenche une série de réactions qui engendrent généralement des systèmes d'alliances et d'oppositions entre clans au sein de la même tribu à d'autres clans ou tribus²⁸.

La population des huit communes rurales de la Province est essentiellement composée de trois tribus ou confédérations de tribu, les Beni M'Guild, les Ait Seghrouchen et les Beni Mtir du sud, comprenant 22 tribus ou fractions de tribu, 110 fractions ou sous fractions de tribu, et 437 lignages mineurs. Le découpage ethno administratif et la structuration ethno lignagère de la population de la zone d'étude est présenté dans le tableau de synthèse mis en annexe.

Les Beni M'Guild, dont la carte de répartition des tribus et fractions réalisée par G. Beaudet est proposée ci-après, sont représentés dans la zone d'étude par trois entités ethniques principales :

- Les Irkaoulen du Tigrigra (Ben Smim + Tigrigra) avec 7 tribus ou fractions de tribu
 - Ait Faska
 - Ait Arfa du Tigrigra
 - Ait Hamou ou Bouhou
 - Ait Yahia ou Alla
 - Ait Khallou
 - Ait Kassou ou Hadou
 - Ait Alla du Tigrigra
- Les Ait Arfa du Guigou (Timahdite) avec 4 tribus ou fractions de tribu Ait Hcine ou Hand
 - Ait ben Hcine
 - Ait Ben Yacoub
 - Ait M'Hammed
- Les Ait Abdi (Sidi Mokhfi + Ain Leuh + Oued Ifrane) avec 5 tribus ou fractions de tribu Ait Ouahi
 - Ait M'hamed ou Lahcen
 - Ait Meroual
 - Ait Mouli
 - Ait Lias

Les Ait Seghrouchen et les Beni Mtir sont quant à eux représentés par trois fractions chacun.

²⁸ M. Jenane, "Le Moyen Atlas central à l'aube du XX^e siècle : le fait tribal et l'agro-pastoralisme, fondement de la vie rurale », Rabat.

CARTE DES TRIBUS ET FRACTIONS BENI M'GUILD REALISEE PAR G. BEAUDET (1969)



- Beni Mtir du sud (Tizguite) avec 3 tribus ou fractions de tribu Zaouit Sidi Abdelslam
 - Ait Ourtindi
 - Ait Hammad
- Ait Seghrouchen d'Imouzzer (Dayet Aoua) avec 3 tribus ou fractions de tribu
 - Ait Daoud ou Moussa
 - Ait Idir
 - El Hajjaj

Les Beni M'Guild, Ait Seghrouchen et Beni Mtir font partie des cet ensemble de populations issues des confins du haut Atlas Oriental et de la Haute Moulouya, et qui depuis le début du XVIIè siècle firent mouvement jusque dans cette partie du Moyen Atlas où il se fixèrent vers le XIXè siècle, les Ait Youssi poussant les Beni M'Guild chassant devant eux les Beni Mtir qui poussaient eux-mêmes devant eux les Guerouan.

Il ne semble pas que les incursions des Beni M'Guild se soient faites après des conquêtes sanglantes mais plutôt par le biais d'intrusions plus insidieuses qui mettaient les anciens possesseurs devant le fait accomplis par des contrats qui établissaient sinon de droit au moins de fait l'usage des espaces.

Ces considérations historiques sont indispensables pour rendre compte de la répartition géographique des groupements ethniques et même de la densité actuelle de la population.

On retrouve aujourd'hui une même répartition dans l'espace des grands groupes ethniques. Toutefois, de sérieuses inégalités apparaissent entre elles au niveau des segmentations tribales inférieures et en ce qui concerne la répartition de l'espace. Au nord, les Ait Arfa du Guigou constitue à eux seul une tribu qui comporte quatre fractions, les Irklaouen du Tigrigra compose également une tribu comprenant sept fractions, alors qu'au centre, les Abdi sont un conglomérat de cinq tribus subdivisées elles mêmes en 62 fractions ou sous fractions. On comprendra alors comment au centre et surtout au sud, l'émiettement des fractions compose sur le territoire un véritable puzzle, alors qu'au nord les tribus et les fractions disposent d'un espace plus vaste²⁹.

Un pied dans le jbel un autre dans l'azaghar en fonction des variations saisonnières, les populations ont adaptées leur mode de vie aux conditions du milieu physiques et aux contraintes climatiques. A l'exception des Ait Arfa du Guigou, sans doute tard venus, chaque fédération de tribus ou tribu importante possède un territoire à la fois dans le jbel et l'azaghar. Il peut être d'un tenant, s'étendant du sud est au nord ouest comme chez les Ait Ouahi, ou composé de finage distinct séparés parfois par des dizaines de kilomètres dans le cas des Ait Mhammed ou Lahcen.

²⁹ "L'émiettement entraîne l'émiettement" disait bel et bien l'historien. (ibid)

1.5.2. LES ORGANISATIONS COLLECTIVES DE L'ESPACE SOCIAL ET DU TERRITOIRE

1.5.2.1. LES TERRES COLLECTIVES

Statut créé de toute pièce par la colonisation, comme fond potentiel de concession foncière sur des terres labourables de plaine et moyen de mise en tutelle des collectivités ethniques, les terres collectives correspondent à des terres d'usage tribal collectif historique qui sont restées en l'état, c'est-à-dire non transformées en un autre statut qui annulerait en fait et/ou en droit l'usage collectif du terrain (melk ou domaine et régime forestier essentiellement en montagne).

En application du Dahir de 1919, les terres collectives de la zone d'étude furent peu à peu recensées. Ces surfaces furent immatriculées au Service des Collectivités, non pas comme des terres collectives pouvant être redistribuées périodiquement entre les collectivités, mais comme des pâturages collectifs devant rester indivis dans le cadre des fractions. G. Beaudet³⁰ rapporte qu'à en croire les procès-verbaux, ce sont les jmaâ-s elles mêmes qui désiraient le maintien de ce statut de pâturage collectif, et s'opposaient à l'attribution périodiques de lots pouvant être défrichés et cultivés³¹. Les grands blocs de terres collectives furent donc légalement définis en droit coutumier par le législateur/colonisateur comme des pâturages sur lesquels non seulement toute appropriation privative était naturellement interdite, mais bien plus où toute mise en culture même collective était prohibée.

En montagne, les terres collectives correspondent souvent à des terres à usage tribal coutumier historique qui, surtout quant elles n'ont pas été homologuées, sont restées ainsi en l'état de vide législatif vis-à-vis du droit positif de l'Etat. Le cadre législatif des terres collectives, des collectivités ethniques (ou foncières) correspondantes et de leur perspective d'avenir est ambigu et fragile. On a dit précédemment que la législation forestière a enlevé aux collectivités une partie importante des terres qu'elles considéraient comme faisant partie de leur territoire. D'autre part, les agro-pasteurs montagnards se sont vus coupés systématiquement de leurs possibilités de parcours d'hivernage dans les plaines qui ont fait l'objet d'une mise en valeur. Les collectivités villageoises ou pastorales, mises sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, ne peuvent pas décider librement d'un mode de gestion global des ressources d'un terroir collectif, ni faire des investissements ou obtenir des prêts à cet effet.

Les terroirs labourables des terres de parcours subissent une évolution générale. Certains terrains sont melkisés de facto à fin et par le biais de la mise en culture³². Même dans le cas du maintien d'un consensus intra et inter-groupes d'interdit de labour et/ou d'appropriation de parcours non-labourables, avec pratique coutumière résiduelle d'agdal ou pas (mise en défens saisonnière collective consensuelle), on assiste à une tendance générale au cantonnement de l'usage pastoral collectif à des niveaux territoriaux inférieurs (fractions, sous-fractions, lignages, "douars"). Ce cantonnement annonce souvent une melkisation future prévisible dans le cadre de la déstructuration des organisations tribalo-lignagères traditionnelles, et à travers de l'institution moderne de la commune rurale et de la fraction administrative dans leurs nouvelles compétences territoriales. Les phénomènes sont plus ou moins avancés selon les territoires, les terroirs et la spécificité sociale des groupes sociaux usagers. Mais ici encore, la déstructuration du statut ou de l'usage

³⁰ G. Beaudet, op. cit.

³¹ A l'exception des Ait Lias qui sous le protectorat décidèrent de supprimer le statut collectif de leurs terres de parcours.

³² A l'initiative première des gros éleveurs, parfois absentéistes, et qui emploient la plupart du temps des bergers

collectif des terres de parcours, suit globalement un gradient croissant de la haute montagne, vers la moyenne montagne, le piémont et la plaine, à l'exception de quelques poches résiduelles de parcours collectifs délimités qui sont souvent des hauts lieux de litiges et de conflits parfois meurtriers³³. La melkisation de fait ou le cantonnement de l'usage collectif des parcours est un puissant indicateur de l'évolution (déstructuration et restructuration) des organisations collectives coutumières de contrôle et de gestion de l'espace vers le modèle individualiste de l'appropriation et de gestion privative de celui-ci.

1.5.2.2. LES USAGES SOCIAUX DU DOMAINE FORESTIER

Le Dahir de 1917 constitue le texte de base fondateur de la législation forestière marocaine (amendée et enrichie par la suite avant et après l'indépendance). Il stipule que sont considérés comme faisant partie du domaine forestier homologué ou présumé : les forêts domaniales, les terrains domaniaux reboisés ou à reboiser, les nappes alfatières, les dunes terrestres ou maritimes, et de manière générale, tout terrain occupé par un peuplement végétal ligneux d'origine naturel. L'institution du régime forestier, va encore plus loin puisqu'il concerne, entre autres, outre le domaine forestier, les forêts des collectivités susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulières, le reboisement ou l'aménagement sylvo-pastoral ou de DRS sur terres collectives ou privées. Les terres appartenant au domaine forestier de l'Etat sont placées sous la tutelle du nouveau Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols, qui est responsable de leur gestion et de l'application de la politique et de la législation forestière

Avec le Dahir de 1917, modifié par les Dahir de 1935, 1946, et 1949, le législateur a reconnu aux populations rurales usagères le droit au parcours et au ramassage du bois mort gisant. La notion de droit d'usage forestier est ainsi défini comme étant « La jouissance coutumière et ancestrale d'un produit de la forêt consommé sur place et dans les limites des besoins familiaux, étant précisé que l'exercice du droit d'usage ne peut excéder la possibilité de la forêt ni nuire à sa conservation ». Cette définition introduit la notion de besoin familiaux et donc interdit le commerce, et insiste également sur la pérennité de la forêt, les usagers ne pouvant obtenir plus que ce que la forêt peut fournir. Les droits d'usage coutumiers doivent être reconnus par les commissions de délimitation de la forêt, ils sont incessibles et inextensibles. Les bénéficiaires du droit d'usage sont les membres de tribus ou de fractions, riveraines de la forêt, ou ayant, de temps immémoriaux l'habitude d'y venir transhumer.

En matière de parcours en principe, seules peuvent pâturer en forêt sans avoir à payer de redevance les bêtes nécessaires aux besoins domestiques de l'usager et de sa famille. Une série de procédures régleme les parcours en forêt (cartes de parcours des éleveurs, taxes de pâturage, observation des mises en défens) mais il semble que dans la pratique l'application des textes et des règlements d'aménagement et de gestion ne soit pas toujours observé, et des non usagers utilisent la forêt et les terrains collectifs périforestiers pour le parcours de leur troupeau de façon désordonnée et inégale.

Pour le ramassage du bois mort gisant les usagers peuvent en disposer gratuitement pour leurs besoins et ceux de leur famille, le commerce en est interdit. Cependant compte tenu de la rigueur du climat, notamment en période hivernale et en l'absence d'autres sources d'énergie accessibles, le bois mort gisant ne suffit pas à satisfaire les besoins pour le chauffage et la cuisson. Les usagers pratiquent la coupe de bois vif dont une partie alimente les centres urbains de la province (Ain Leuh, Ifrane, Azrou...). Certaines populations périforestières pauvres proches des villes ou des centres tirent même dans

³³ Citons pour mémoire et à titre d'exemple (non unique) le cas, malheureusement célèbre, du collectif "Aït Arbaa" de la plaine du Tadla, dans lequel les tentatives d'intervention de l'Etat à fin d'aménagement pastoral, ne fit que raviver et intensifier une situation conflictuelle inextricable (avec les composantes tribales historiques, et l'immixtion de troupeaux de spéculateurs ou d'éleveurs " urbains absentéistes).

certains cas l'essentiel de leur revenu complémentaire ou principal de la vente de bois de feu aux ménages non agricoles de ces centres.

Les produits non ligneux : Lichen, champignons, plantes aromatiques, médicinales sont susceptibles de générer des revenus non négligeables. A l'exception du lichen pour lequel des cessions ont été organisées, les autres produits font l'objet de ramassage de la part de la population.

Avec la délimitation de la forêt, il est à noter que toutes les forêts de la province d'Ifrane sont à ce jour délimitées. Une forêt d'importance (au sens phytoécologique) a curieusement gardé un statut collectif : il s'agit de la forêt de Jbel Aoua Nord. Elle n'en demeure pas moins soumise au régime forestier. Le recensement, qui s'est fait à partir de 1917, a conduit à une lourde amputation de ces terres autrefois contrôlées par les tribus³⁴. Selon la procédure d'usage, les forêts domaniales restent accessibles aux tribus riveraines qui peuvent également y ramasser le bois mort et s'y fournir en bois d'œuvre pour leur besoins personnels.

Toutefois, une partie croissante de la forêt est soustraite à l'usage des populations riveraines en raison des mises en défens, parfois très longues, comme dans la cédraie où la réouverture des anciennes coupes au pâturage est remise sine die par le service des Eaux et Forêts. Ces mesures mises en place pour protéger et accroître la forêt sont souvent mal vécues par la population et les conflits deviennent inévitables, cela se traduit par des délits de pacage sur défens, par des destructions de clôture, des défrichements sauvages et des habitats précaires qui s'installent dans la durée.

Les nombreux abus d'usage ou délits que l'on peut constater actuellement en forêt sont dus à deux raisons principales, qui ne sont pas nécessairement concomitantes selon les groupes sociaux usagers, à savoir :

- La nécessité du défrichement, de la récolte de bois, du parcours et de l'ébranchage pour les besoins à court terme de survie des foyers pauvres, compte tenu de la quasi-gratuité des produits récoltés ou pâturés. Cette dégradation des ressources naturelles, qui tend à s'accroître dans l'ensemble, peut être inquiétante, voire irréversible dans certaines zones sous la pression démographique parfois ancienne. Outre l'expansion démographique, cette dégradation se fait dans un contexte général de monétarisation de l'espace et d'ouverture aux valeurs de l'économie libérale de marché à court terme, au détriment des valeurs de gestion patrimoniale des ressources naturelles et des spécificités culturelles ;
- La non-reconnaissance de la légitimité du domaine forestier par certaines collectivités usagères coutumières, qui se considèrent comme historiquement propriétaires des forêts. Elles expriment, à travers leurs comportements, une attitude de résistance et de non-reconnaissance totale du système de l'Etat dans ses composantes "laïques" et de droit moderne.

On peut donc voir que les références juridiques parfois doubles ou triples des statuts forestiers (cf. supra) au niveau du droit de propriété et du droit d'usufruit (droit d'usage) conduisent à des types d'usages sociaux parfois en contradiction avec la législation moderne, compte tenu de la possibilité territoriale, familiale ou sociale, et les protagonistes doivent parfois faire appel aux deux autres références de droit : la coutume et le droit musulman.

³⁴ G. Beudet souligne à ce propos que plus de 100 000 ha de forêt recensés et appartenant maintenant au domaine de l'Etat ont été soustraits aux Beni M'Guild.

1.5.3. AUTRES ORGANISATIONS COLLECTIVES DE L'ESPACE SOCIAL ET DU TERRITOIRE

1.5.3.1. LA PRATIQUE DE L'AGDAL

Bien que la pratique de l'Agdal soit beaucoup moins courante qu'autrefois, on la rencontre encore parfois dans le Moyen Atlas. Il s'agit de mettre ne défens, en général au printemps, une zone bien délimitée du parcours dans la partie la plus productive des pelouses d'altitude. Cette interdiction de pâturer au printemps dans la période la plus sensible pour les plantes est tout à fait judicieuse puisqu'elle permet de renforcer la vigueur de la végétation et d'assurer un report sur pied vers le milieu de la saison. Les modalités suivent toujours le même schéma traditionnel.

A l'initiative des naïbs, les ayants-droit se mettent d'accord sur les limites de l'agdal, même si elles ne sont pas matérialisées. L'annonce de la fermeture est faite par un crieur au souk. Un gardien choisi par le groupe et éventuellement rétribué est chargé de faire respecter la mise en défens, des amendes sont prévues en cas de délit.

Si la mise en défens est décidée par les naïbs du parcours en consultation avec la Jmaâ, la décision doit être entérinée par les autorités locales représentées par le Caid qui sont l'autorité de tutelle des terres collectives.

L'Agdal se pratique de plus en plus rarement dans la zone d'étude. Chez les Ait Arfa du Tigrigra la dernière tentative date de 1972. Par contre quand l'année est bonne, des Agdal étaient encore couramment mises en place à Afekfeg chez les Ait Faska, à Al Missa chez les Ait Hajjaj, à Afennourir chez les Ihadrane. Mais les décisions de mise en défens des Agdal sont de plus en plus contestées et très souvent faute d'un consensus rien ne se fait. Selon différents naïb, les éleveurs puissants verraient dans cette pratique une sanction à leur dynamisme économique et l'ensemble des ayants-droit exprimeraient leur crainte de voir cet espace profiter aux étrangers.

1.5.3.2. LA JMAA ANCIENNE PERSONNE MORALE DE DROIT COUTUMIER

Ce fut en 1915 que la Jmâa a été introduite dans les textes législatifs et réglementaires. En effet, une circulaire du 22 septembre 1915, n°7041 portant instructions relatives au fonctionnement de la justice indigène des tribus de coutume berbère stipule que chaque fraction qui compose la tribu dispose d'une Jmâa (les membres sont choisis et désignés pour trois ans parmi les notables de la fraction en nombre égal à celui des douars et après approbation de l'autorité centrale). Cette situation fut consacrée par le Dahir du 21 Novembre 1916 dont l'article 1er dispose: "il est crée dans les tribus et fractions de notre empire qui seront déterminées par arrêté viziriel, des Jmâa qui représentent légalement des collectivités." La Jmâa de la tribu est présidée par le Caid et celle de la fraction par le Cheikh.

Depuis, les textes juridiques ont consacré l'essaimage de l'institution, en créant par le biais du Dahir du 19 octobre 1917 ce qu'on a appelé, les Jmâa de fait chargées de la gestion des terres collectives.

C'est finalement le Dahir de 1919 amendé par le Dahir du 6 Avril 1963, qui va faire de la Jmâa une collectivité d'ayants droits qui se voit reconnaître, en tant que personne morale, la propriété des terres, ce qui l'autorise à les faire immatriculer en son nom. Son droit de propriété est de surcroît proclamé sauf exception, incessible, inaliénable et intransmissible. Le même Dahir note que pour assurer la gestion des terres collectives, il appartient aux chefs de famille de se constituer en Jmâa, puis de déléguer leurs pouvoirs à des mandataires ou nouabs qui constituent la Jmâa des nouabs, organe représentatif, habilité à

délibérer au nom de la collectivité sous la surveillance et la tutelle très pesante du Ministère de l'intérieur. En Effet, la Jmâa ne peut exercer directement ses prérogatives, du moins sans le visa des autorités de tutelle (action en justice, contrats d'associations, etc). En outre, un conseil de tutelle associe les Départements de l'Agriculture pour statuer sur le partage des terres de jouissance perpétuelle entre les ayants-droit et sur le partage des ressources provenant de la cession ou de la location de l'immeuble collectif.